



# Rapport annuel d'activité 2022

# Sommaire

---

## **01. Qui sommes-nous ?**

Pages  
09-22

---

## **02. Le Suivi individuel de l'état de santé des salariés**

Pages  
23-37

---

## **03. Les Actions en milieu de travail (AMT)**

Pages  
38-53

---

## **04. Les actions collectives en 2022**

Pages  
54-57

---

## **05. Communication**

Pages  
58-61

---

## **06. Projections 2023**

Pages  
62-64

# Edito

## 2022, une année de grands changements et de défis pour le service.

- **Priorité et mobilisation du service pour la vaccination contre la COVID-19** suite à la circulaire du 22 décembre 2021. La Direction a orchestré la mise en place d'un plan d'actions de vaccination dans une démarche d'« aller vers » pour être au plus près des salariés des entreprises adhérentes.
- **Application de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail :**
  - Modification des statuts en vigueur et du règlement intérieur.
  - Mise en place du Conseil administration, les mandats prenant fin de plein droit le 31 mars 2022. Il est composé paritairement de 5 administrateurs représentants employeurs et de 5 administrateurs représentants salariés.
  - Les représentants des employeurs sont désignés par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes. Les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Les administrateurs sont désignés pour une durée de 4 ans. Monsieur Eric Butel, a été réélu Président de l' AISMT.



**Eric BUTEL**  
PRÉSIDENT

- Les membres de la Commission de contrôle, représentants salariés et représentants employeurs sont désignés par les organisations syndicales et par les organisations patronales.
- Nomination de Madame Nancy GIRAUDIER en qualité de Directrice et de Madame Hélène MARIN en qualité de Directrice Déléguée.
- **L'offre socle de services de l' AISMT repose sur 3 grands axes :**
  - Le suivi individuel de l'état de santé des salariés ;
  - La prévention des risques professionnels ;
  - La prévention de la désinsertion professionnelle.

# Edito



Maison de la prévention  
PROJECTION

- Dans le contexte de la réforme et afin de maintenir les performances et la qualité des services proposés, le service a renforcé ses moyens, ses ressources et structuré ses équipes pour :
  - Conduire des actions en santé travail,
  - Assurer la surveillance de l'état de santé des salariés,
  - Participer à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire,
  - Mettre en application l'offre socle de services en fonction des diagnostics santé-travail,
  - Proposer davantage d'actions en milieu de Travail (AMT) et de sensibilisations en fonction des risques dans les entreprises et en ateliers collectifs,
  - Impulser des stratégies de prévention des risques dans les entreprises,
  - Renforcer les liens avec les entreprises adhérentes grâce à la structuration du service communication,
  - Evaluer la qualité de service de nos missions principales.

## L'année 2022 : l'aboutissement du projet de la Maison de la Prévention à Nîmes.

Comme le Président Eric BUTEL s'y était engagé afin de promouvoir la pluridisciplinarité, la prévention des risques professionnels et le maintien dans l'emploi des travailleurs, les travaux de la Maison de la Prévention située au Parc Georges Besse à Nîmes ont débuté en septembre 2022.

La Maison de la Prévention regroupera les 6 centres médicaux Nîmois, les équipes du pôle technique, le service administratif ainsi que le siège social :

- Centralisation de 16 équipes pluridisciplinaires (Médecin du travail, Infirmière en santé travail, secrétaire médicale) pour une plus grande disponibilité et flexibilité.
- Développement du pôle technique regroupant les différents métiers de la prévention (ergonome, toxicologue, technicien hygiène santé, psychologue du travail, assistante santé au travail ...).
- Déploiement d'un espace dédié à la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).
- Ouverture d'un Village de la Prévention permettant des sensibilisations ciblées aux différents risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés de nos entreprises.
- Espaces dédiés aux consultations, salle de conférence/auditorium afin de proposer un outil répondant à la réforme de la santé au travail.

# Mobilisation active pour la vaccination COVID-19 (2022)

Suivant les directives du gouvernement, la direction a orchestré un plan d'actions de vaccination pour faire face au variant Omicron avec :

- La réalisation de séances de vaccination au sein des entreprises demandeuses et selon un protocole adapté ;
- La cotation du nombre de rendez-vous proposés versus nombre de rendez-vous honorés.
- La proposition de nombreuses vacations de vaccination au sein du centre de vaccination Talabot puis, à la demande dans les autres sites de l' AISMT ;
- L'organisation avec le CHU de Nîmes de l'approvisionnement hebdomadaire en vaccin.



**339**  
PERSONNES  
VACCINÉES AU  
TOTAL SUR  
546 RDV  
PROPOSÉS

**MARS**

- 2 Publications sur les réseaux sociaux**
- 2 Newsletters pour annoncer les allègements des restrictions**
- 28 mars** Le taux d'incidence entame sa décroissance, la campagne se solde les centres de l' AISMT ferment les cellules de vaccination.

**266**  
RDV de  
vaccination  
proposés en  
février

**FEV**

- 266 RDV de vaccination donnés**
- Bilan campagne de communication :**
  - 4 Newsletters informatives** sur la mobilisation de l' AISMT et les créneaux disponibles sur [Doctolib.fr](http://Doctolib.fr)
  - 5 Fiches explicatives sur les protocoles du ministère de la Santé** (temps isolement, type de test, temps d'isolement, protocole sanitaire en entreprise, se faire vacciner enceinte, pourquoi ?, etc...)
  - 6 Publications sur les réseaux sociaux**

**280**  
RDV de  
vaccination  
proposés en  
janvier

**JANV**

**Mise en place d'un plan d'actions :**

- Le centre médical de Talabot propose des vacations de vaccination chaque semaine du Lundi au Jeudi via [Doctolib.fr](http://Doctolib.fr). Le centre a été agréé par l'ARS en septembre 2021. Les approvisionnements en vaccin se font via la pharmacie du CHU de Nîmes ;
- Ouverture de séances de vaccination au sein de 8 centres médicaux AISMT ;
- Remontées hebdomadaires du nombre de vaccination ;
- Lancement d'une campagne hebdomadaire incitative à la vaccination et au rappel vaccinal comprenant les modalités de prise de rendez-vous sur les sites de l' AISMT (Newsletter, affiches, documentations informatives, création d'infographies pour les réseaux sociaux).

**Ouverture de séances de vaccination au sein des 8 centres médicaux AISMT**

- Nord du département : centres de Bagnols sur Cèze et Uzès
- Sud du département : centre de Vauvert
- Ville de Nîmes : centres Jean Jaurès - Ville Active - Pelloutier - St Césaire - G. Besse



**2022**

# Mobilisation active pour la vaccination

## COVID-19 (2022)



### Focus

#### VISITES MÉDICALES

**Information/Sensibilisation sur la vaccination des salariés lors de toute visite médicale réalisée par les Médecins du Travail et par les Infirmiers Santé Travail :**

- Ouverture de la visite médicale par un temps d'échange et d'information sur la vaccination.
- Questionnement sur le statut du schéma vaccinal du salarié et sensibilisation/incitation à la primo-injection ou dose de rappel.
- Proposer la vaccination sur site AISMT Talabot avec prise de rendez-vous immédiate sur Doctolib ou orientation vers les centres de vaccination départementaux, pharmacies, médecins généralistes ...

- En fin de visite médicale, remise de l'affiche « Campagne incitative à la vaccination et au rappel vaccinal au sein de l'AISMT » comprenant les modalités de prise de rendez-vous : pourquoi dois-je me faire vacciner ? pourquoi dois-je faire mes rappels vaccinaux ?
- Remontées d'informations des professionnels de santé pour la veille sanitaire.

## Focus campagne incitative de communication

### Incitation à la vaccination auprès de publics cibles :

#### Les Intérimaires :

- Création d'une fiche de campagne incitative à la vaccination et au rappel vaccinal dédiée aux intérimaires ;
- Campagne de phoning/ mailing de la part des secrétariats médicaux directement auprès des responsables d'agences intérimaires.

#### Les Femmes enceintes salariées :

- Création d'une fiche de campagne incitative à la vaccination et au rappel vaccinal dédiée aux femmes enceintes salariées ;
- Campagne d'e-mailing auprès des adhérents.



# La Commission MÉDICO-TECHNIQUE (CMT)

Dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi n°2011-867 du 20 Juillet 2011 et du décret n°2012-137 du 30 Janvier 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), le rôle de la CMT a été renforcé.

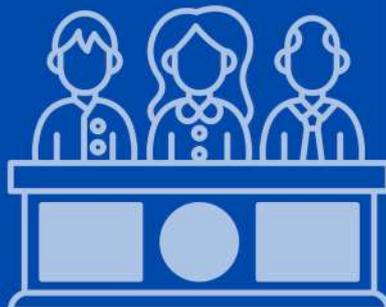
Force de proposition quant aux priorités d'action du Service, la CMT élabore le projet de service pluriannuel.

## Conformément à l'article D4622-28 du Code du travail, la CMT est consultée sur les questions relatives :

- 1° A la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du Service ;
  - 2° A l'équipement du Service ;
  - 3° A l'organisation des actions en milieu de travail et du suivi de l'état de santé des travailleurs ;
  - 3° bis A l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles prévus à l'article R.4623-14 ;
  - 4° A l'organisation d'enquêtes et de campagnes ;
  - 5° Aux modalités de participation à la veille sanitaire ;
- Elle peut également être consultée sur toute question relevant de sa compétence.

## Les membres de la Commission Médico-Technique sont :

- Dr. Pascale LEGER, *Médecin du Travail*
- Dr. Cyril COMTE, *Collaborateur Médecin en Santé au Travail*
- Sabrina JUKIEL, *Infirmière en Santé Travail*
- Audrey LARAN, *Infirmière en Santé Travail*
- Laure ASTRUC, *Psychologue du travail*
- Cécile MASSET, *Assistante Technique en Santé Travail*
- Nancy GIRAUDIER, *Directrice (par délégation du Président).*



# Les travaux de la COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE



Forte mobilisation de l'AIMT dans la campagne de vaccination covid-19 : La CMT a validé le plan d'action vaccination à la suite de la circulaire relative au renforcement de la vaccination auprès des salariés suivis par les SPST.

## JANVIER 2022 :

Elections de trois médecins du travail titulaires et d'un médecin du travail suppléant siégeant à la CMT.



## EVOLUTION DU PROJET DE SERVICE 2019-2023 :

De nouvelles fiches action sont venues compléter le projet de service comme la santé du dirigeant, les nouveaux adhérents, l'atelier de prévention DUERP-OIRA.



## MAI 2022 :

Forum Santé-Travail organisé par le service.

- Ateliers participatifs : hygiène de vie, sport et santé, Escape Game sur les TMS, simulateur de conduite.
- Stands thématiques et participatifs dispensant des conseils, outils, supports de communication, démonstrations et essais de matériels.
- Avec la participation de nos partenaires : Carsat, ErgoSanté, Nîmes Sport Santé, UFR STAPS, GC TRAINING



## ACQUISITION DU LOGICIEL PADOA :

À la suite des diverses démonstrations du logiciel, d'une immersion dans deux autres services d'Occitanie et à un retour positif des salariés, la CMT a émis un avis favorable pour l'acquisition du logiciel PADOA. La bascule sur le nouvel outil métier est prévue le 7 novembre 2023.

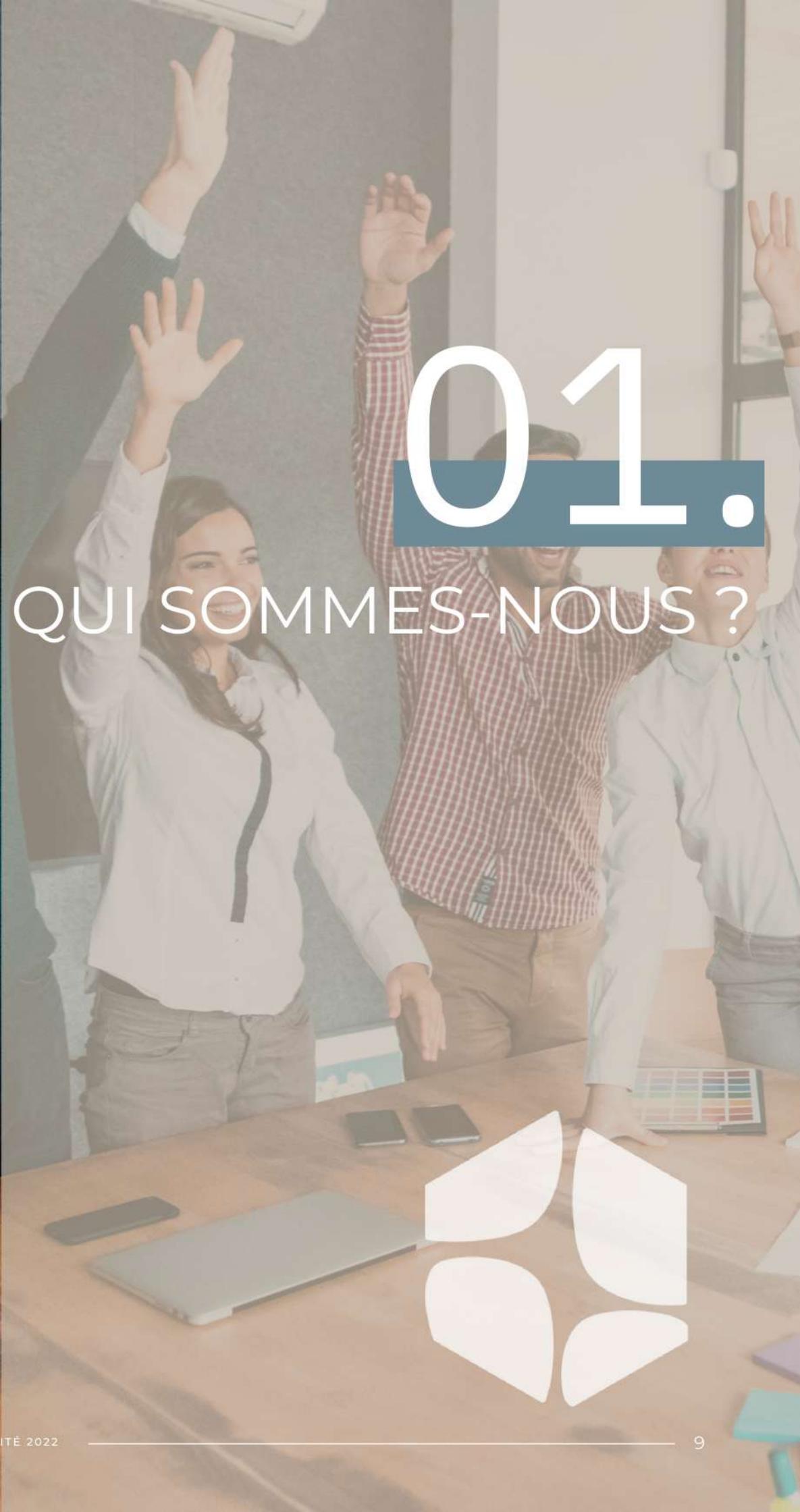
**padoa**

## AOÛT 2022 :

Projet de service 2024-2028

- Les membres de la CMT ont amorcé l'élaboration du prochain projet de service.





# 01.

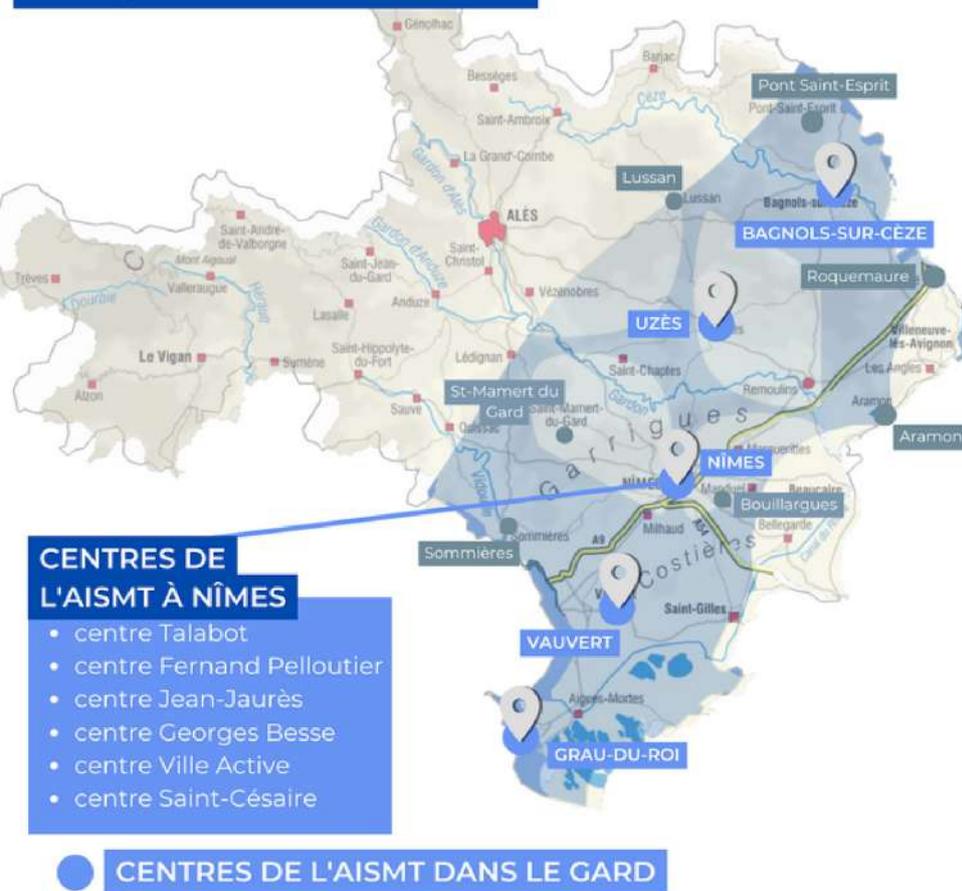
## QUI SOMMES-NOUS ?



# 11 centres fixes

## AU SERVICE DES ADHÉRENTS

### Le secteur géographique de compétences de l'AIMS



**11 CENTRES DE SANTÉ AU TRAVAIL**



**21 CENTRES ANNEXES D'ENTREPRISE**  
(dont 4 avec une infirmière d'entreprise)



**9 430 ENTREPRISES ADHÉRENTES**  
(tous secteurs d'activité)



**94 792 SALARIÉS SUIVIS**



**88 COLLABORATEURS À VOTRE SERVICE**

# La gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2022 a pris acte des désignations des organisations salariales et patronales, représentatives au niveau national et interprofessionnel. Au regard d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'AG a organisé le vote des représentants employeurs.

## Les membres au Conseil d'administration de l'AIMSMT sont :

### Représentants employeurs :

- UPE 30 : Eric BUTEL, *Président*
- UPE 30 : Etienne RUAS, *Président Délégué*
- UPE 30 : Jean-Marie TOURRETTE, *Secrétaire*
- UPE 30 : Sylvain AUSSET
- UPE 30 : Jean TOUBOUL

### Représentants salariés :

- CFTC : Stéphane TEULADE, *Vice-Président*
- CGT : Thibaut MARIN, *Trésorier*
- CFDT : Didier HERMELLE, *Vice-Président Délégué*
- FO : Aucune désignation
- CFE.CGC : Aucune désignation

Conformément à l'article 14 des statuts de l'AIMSMT, les voix correspondantes aux postes non pourvus ont été attribuées de façon égalitaire entre les centrales CFTC, CGT et CFDT.

## Les membres de la Commission de contrôle de l'AIMSMT sont :

### Représentants employeurs :

- UPE 30 : Eric BUTEL, *Secrétaire*
- UPE 30 : Etienne RUAS
- UPE 30 : Jean-Marie TOURRETTE
- CPME 30 : Xavier GERNEZ
- CPME 30 : Dominique BOUCARD

### Représentants salariés :

- CFTC : Stéphane TEULADE
- CFTC : Hervé SCOUBART, *Président*
- CGT : Thibaut MARIN
- CFDT : Nathalie MEYTRE
- CFDT : Sandrine MATEU
- CFDT : Didier HERMELLE



## 1 Raison sociale

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE ET DE MEDECINE DU TRAVAIL DE NIMES.

## 3 Compétence Territoriale

Arrondissement de NÎMES – UZES (villes de Beaucaire, Bellegarde, Comps, Fourques, Jonquières-St-Vincent, Vallabrègues, Villeneuve-Lès-Avignon, Les Angles exceptées)

## 5 Agrément

En date du 18 Janvier 2019, l'agrément de l'AIMSMT a été renouvelé pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 18 janvier 2024.

## 2

## Adresse du siège social

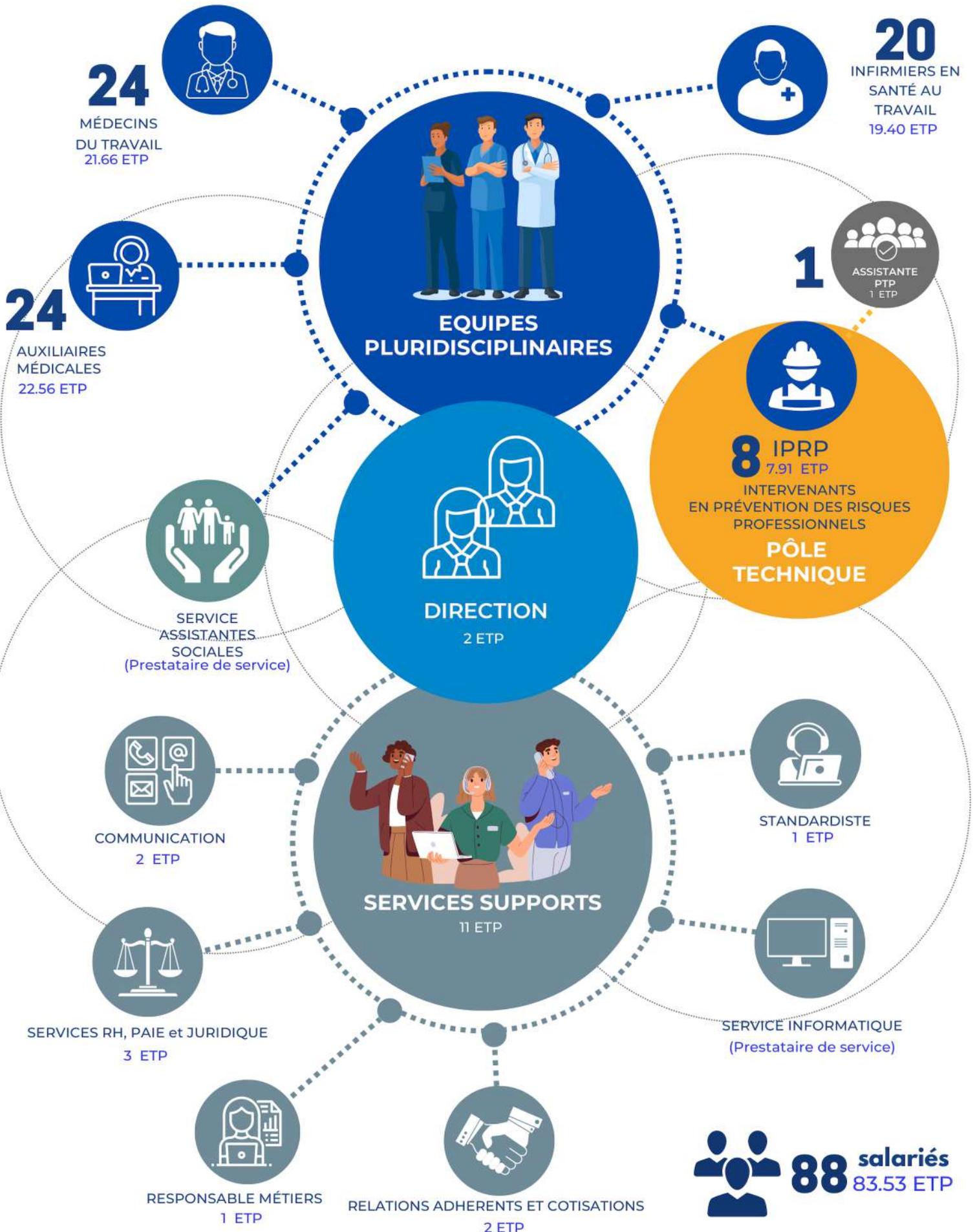
13 bis Boulevard Talabot  
30000 NIMES

## 4

## Secteurs

- Secteur 1 : Nord
- Secteur 2 : Nîmes Ouest
- Secteur 3 : Nîmes Centre
- Secteur 4 : Nîmes Sud
- Secteur 5 : Petite Camargue

# Nos équipes en 2022



# Le personnel au 31 décembre 2022

## Pôle Médical



24

Médecins du Travail



20

Infirmiers Diplômés d'Etat en  
Santé au Travail

24

Auxiliaires médicaux

## 8 IPRP + 1 Assistante PTP



2

Ergonomes



1

Psychologue  
du Travail

3

Techniciens  
Hygiène Sécurité

2

Assistants  
Techniques en  
Santé au Travail

1

Assistante  
administrative  
PTP

## 11 personnels administratifs



1

Directrice

1

Directrice  
déléguée

1

Responsable des  
ressources humaines

1

Responsable  
communication

1

Chargé de  
communication

1

Standardiste  
Hôtesse d'accueil

1

Comptable



1

Aide-  
comptable

1

Chargée de  
relations adhérents

1

Juriste junior



1

Responsable  
métiers

Face à la pénurie en professionnels de santé et au nombre de postes ouverts en Occitanie, le service déploie une politique de recrutement offensive depuis 2018, maintient au mieux le nombre d'ETP médecin du travail/collaborateur et renforce le nombre d'IDEST.

En 2023, et à l'heure où ce rapport est établi l'AIMT a procédé au renforcement de ses équipes techniques avec l'arrivée de 4 IPRP ainsi que 3 professionnels de santé (1 collaborateur médecin et 2 IDEST).

# Évolution 2019-2022 du nombre d'adhérents ET DE SALARIÉS SUIVIS

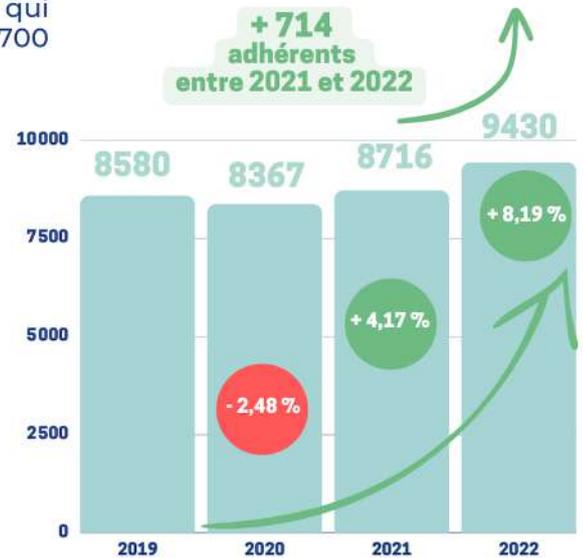


## Évolution du nombre d'adhérents

Le service enregistre une augmentation des adhérents et des salariés suivis depuis la sortie de la crise COVID 19.

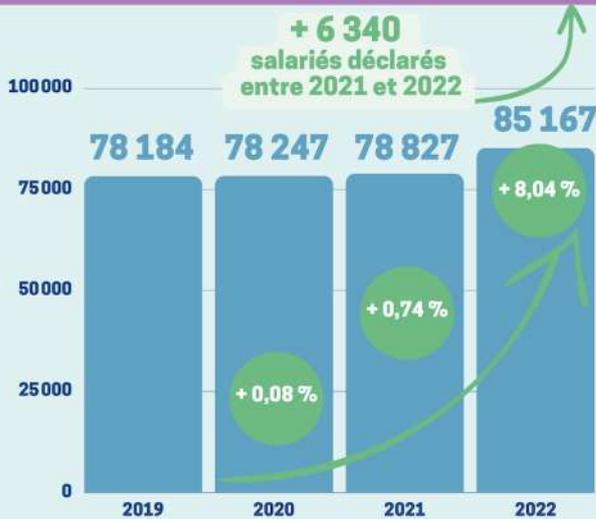
Le phénomène est d'autant plus marqué pour l'année 2022 qui enregistre une augmentation de 714 adhérents et de 6 700 salariés suivis supplémentaires.

	NOMBRE D'ADHÉRENTS	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS
2019	8 580	
2020	8 367	-2,48%
2021	8 716	4,17%
2022	9 430	8,19%
<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>+ 714</b>	



## À RETENIR

9 430 entreprises sont adhérentes à l'AIMS  
et 94 792 salariés sont suivis.

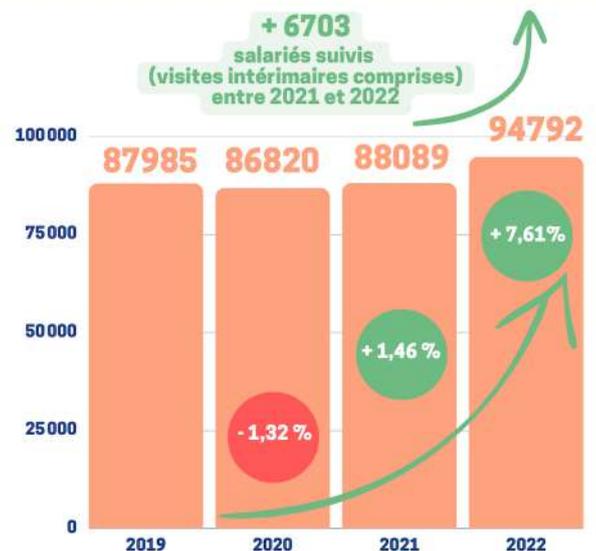


## Évolution du nombre de salariés déclarés

	NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS	ÉVOLUTION
2019	78 184	
2020	78 247	0,08%
2021	78 827	0,74%
2022	85 167	8,04%
<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>+ 6 340</b>	

## Évolution du nombre de salariés suivis (visites intérimaires comprises)

	NOMBRE DE SALARIÉS SUIVIS	ÉVOLUTION
2019	87 985	
2020	86 820	-1,32%
2021	88 089	1,46%
2022	94 792	7,61%
<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>+ 6 703</b>	



# Nombre de salariés suivis en 2022 selon LE GENRE, LE TYPE D'ENTREPRISES ET LA RÉPARTITION PAR SECTEUR

**94 792** salariés suivis  
(visites intérimaires comprises)



À RETENIR

L'AIMST suit une majorité d'hommes.

## Effectifs par taille d'entreprises

### < 10 salariés

7 590 entreprises (80,49 %)  
26 106 salariés (27,54 %)

### 11 à 49 salariés

1 505 entreprises (15,96 %)  
31 758 salariés (33,50 %)

### 50 à 299 salariés

322 entreprises (3,41 %)  
31 331 salariés (33,05 %)

### > 300 salariés

13 entreprises (0,14 %)  
5 597 salariés (5,90 %)

### TOTAL

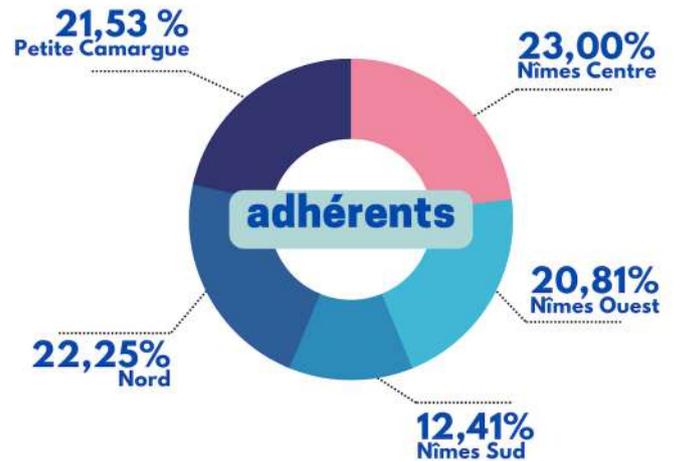
**9 430 entreprises (100%)**  
**94 792 salariés (100%)**

À RETENIR

80% des adhérents sont des TPE de moins de 10 salariés qui ne représentent que 27,54% des effectifs suivis.  
66% des salariés suivis sont répartis dans les entreprises de 11 à 299 salariés.

## Répartition des salariés suivis et des adhérents par secteur géographique

62 % des salariés suivis se situent sur le bassin économique nîmois.



NOM DU SECTEUR	% D'ADHÉRENTS	% DÉCLARÉS
Nîmes Centre	23,00 %	24,68 %
Nîmes Ouest	20,81 %	22,09 %
Nîmes Sud	12,41 %	14,79 %
Nord	22,25 %	18,06 %
Petite Camargue	21,53 %	20,38 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Répartition des adhérents par taille et nombre de salariés suivis en 2022



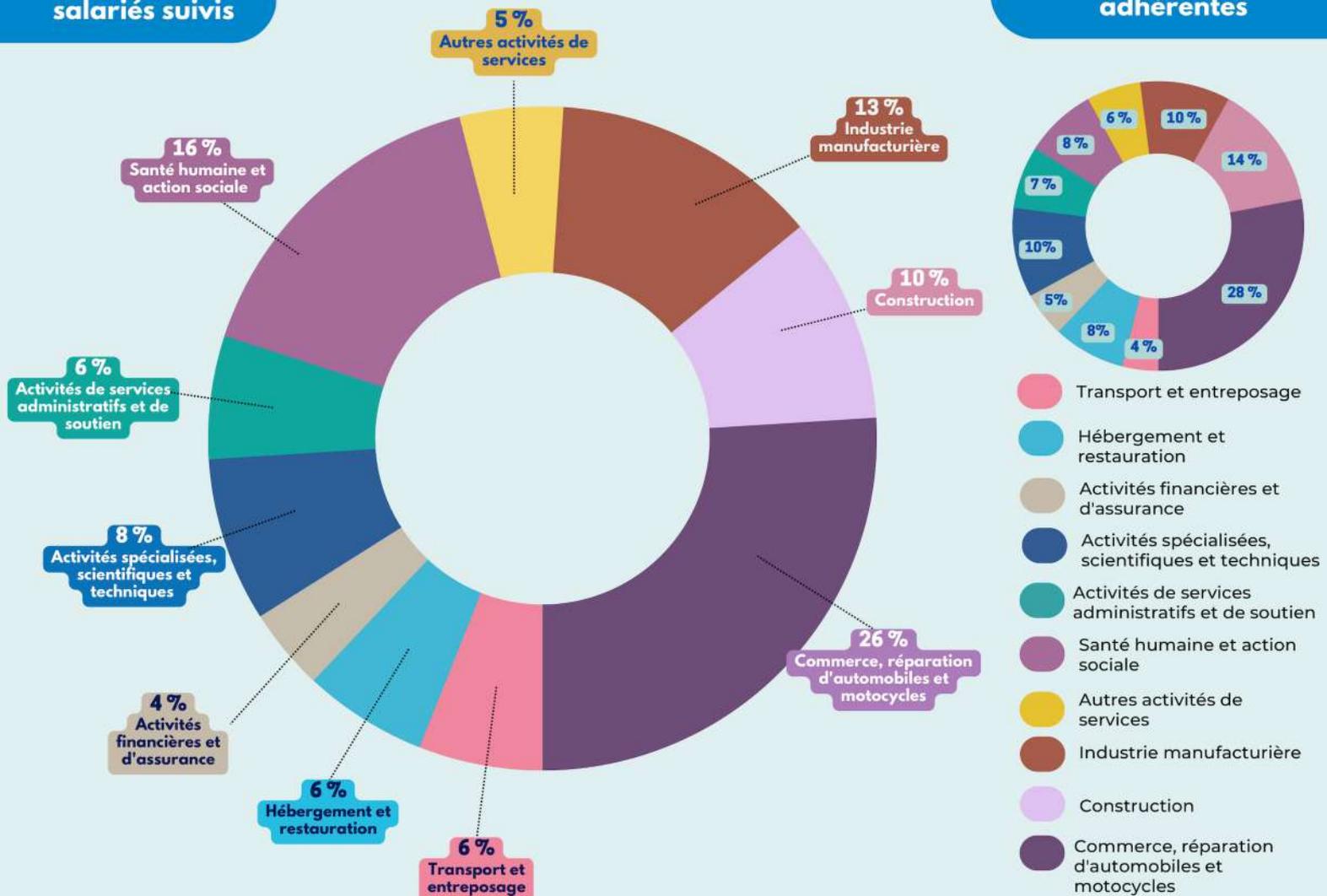
# Répartition des salariés suivis et des entreprises

## PAR CODE NAF

Le grand cercle représente la proportion de salariés suivis et le petit cercle représente la proportion d'entreprises adhérentes.

### Proportion de salariés suivis

### Proportion d'entreprises adhérentes



#### Dans le top 10 des secteurs d'activités, on notera :

- 28 %** des adhérents font partis du secteur commerce, réparation d'automobiles et motocycles ;
- 14 %** des adhérents font partis du secteur de la construction ;
- 10 %** des adhérents font partis de l'industrie manufacturière ;
- 10 %** des adhérents font partis des activités spécialisées scientifiques et techniques ;

#### Cette tendance se retrouve au niveau de la localisation des salariés :

- 26 %** des salariés suivis travaillent dans le secteur commerce, réparation d'automobiles et motocycles ;
- 13 %** des salariés travaillent dans l'industrie manufacturière ;
- 10 %** des salariés travaillent dans le secteur de la construction ;

**Fait remarquable :** 16% des salariés suivis par l'AIMT travaillent dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, alors que ce secteur ne représente que 8% du top 10 des secteurs d'activités des adhérents. Les adhérents de ce secteur sont moins nombreux en nombre mais représentent une plus grande proportion de salariés suivis.

# Adhésions 2022

## TYPOLOGIE DES 1 056 NOUVELLES ADHÉSIONS

L'adhésion à un Service de Prévention et de Santé au Travail est obligatoire pour toute entreprise dès l'embauche du 1er salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail. .  
Peuvent être acceptés les collectivités et établissements relevant de la médecine de prévention, les chefs d'entreprise et les indépendants.

TAILLE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE SALARIÉS
Sans salarié actif	1	0
< 10 salariés	1008	2087
10 à 49 salariés	46	794
+ de 500 salariés	1	124
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>3 005</b>

\* Pas de déclaration effectuée et/ou pas de salariés déclarés.

### COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer, rendez-vous sur le site [www.aismt-30.fr](http://www.aismt-30.fr) :

**Rubrique "Entreprise"**  
**Cliquez sur "Adhérer"**



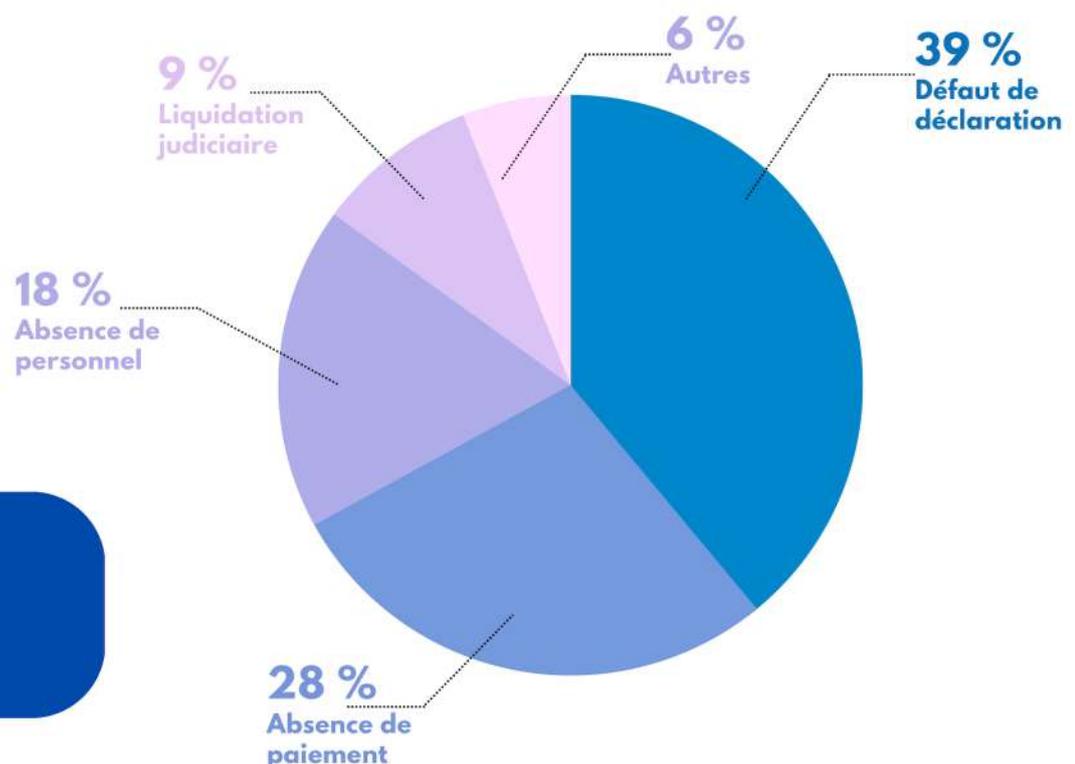
### À RETENIR

**95 % de nos nouveaux adhérents sont des TPE.**

# Radiations 2022

## MOTIFS DE RADIATION DES 1 585 ENTREPRISES RADIÉES

La radiation de l'employeur-adhérent entraîne l'arrêt du service délivré par l'AISMT à compter de la date figurant sur la notification qui lui est adressée.



## Contact

Pour toute question relative à l'adhésion, contactez-le :

**Tél : 04 30 31 91 09**

**[relation-adherent@aismt-30.fr](mailto:relation-adherent@aismt-30.fr)**

# Nos 5 missions principales

Les équipes pluridisciplinaires mobilisées AUTOUR DE 5 MISSIONS au profit d'une stratégie globale de prévention.



# L'offre socle de Services de l'AIMSMT

## CENTRÉE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



### LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi en santé au travail réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et d'infirmiers en santé au travail.

Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.

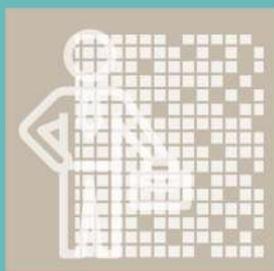


### LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et de leur évaluation, à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de sensibilisations auprès des équipes, le chef d'entreprise et ses salariés sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des risques professionnels au sein de leur structure.

Concrètement, cela comprend des actions réalisées par nos équipes pluridisciplinaires :

- la visite des lieux de travail ;
- l'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
- l'identification et l'analyse des risques professionnels ;
- la participation aux réunions CSE et CSSCT ;
- la réalisation d'analyses et de mesures métrologiques ;
- l'animation de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle ;
- la sensibilisation aux risques spécifiques.



### LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

L'AIMSMT assure un dispositif de coordination permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le maintien en/dans l'emploi. Cette cellule vient en appui aux équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement des salariés en difficulté médico-socio-professionnelle.



## Une offre spécifique pour les indépendants

Conformément au décret n°2022-681 du 26 avril 2022, l'AIMT propose aux travailleurs indépendants, un accompagnement en matière de :

- Prévention des risques professionnels ;
- Suivi individuel de l'état de santé ;
- Prévention de la désinsertion professionnelle.

## MAIS AUSSI Une offre complémentaire à venir

L'offre complémentaire comprendra un ensemble de prestations non prévues par l'offre socle de services précédemment développée.

Cette offre complémentaire mobilisera de l'expertise dans différents domaines.

Ces services complémentaires permettront de répondre aux besoins supplémentaires des adhérents et ne seront donc mobilisés qu'à leur demande.

Cette offre complémentaire fera l'objet de conditions générales et d'une grille tarifaire spécifique.



# Grille de cotisations

## POUR L'ANNÉE 2022

Type de cotisation	Cotisation annuelle forfaitaire
Droit d'entrée	20 € HT par entreprise, payable à l'adhésion
Centre fixe	93 € HT par salarié déclaré
Intérimaire	93 € HT par examen réalisé par un professionnel de santé
Infirmier ou Centre annexe d'entreprise	116 € HT par salarié déclaré
Conventions	120 € HT par salarié déclaré
Saisonnier	49 € HT par salarié ayant bénéficié d'une session de sensibilisation collective effectuée par l'équipe pluridisciplinaire ou d'un examen réalisé par un professionnel de santé
Apprenti	49 € HT par salarié déclaré
Embauche de salarié en cours d'année	25 € HT par salarié déclaré
Absence non excusée (24h à l'avance en jour ouvré) à un examen réalisé par un professionnel de santé	25 € HT par salarié absent

## MON ÉQUIPE MÉDICALE

Mon interlocuteur principal :



Auxiliaire médicale de l'équipe pluridisciplinaire  
Nom Prénom



secretariat.nommédecin@aismt-30.fr



Retrouvez votre contact sur le  
Portail Santé Travail de l'AIMSMT  
rubrique "mes contacts"

[https://portail.aismt-30.fr/PortailNimes/PAGE\\_MesContacts](https://portail.aismt-30.fr/PortailNimes/PAGE_MesContacts)



### Besoin d'une visite pour vos salariés ?

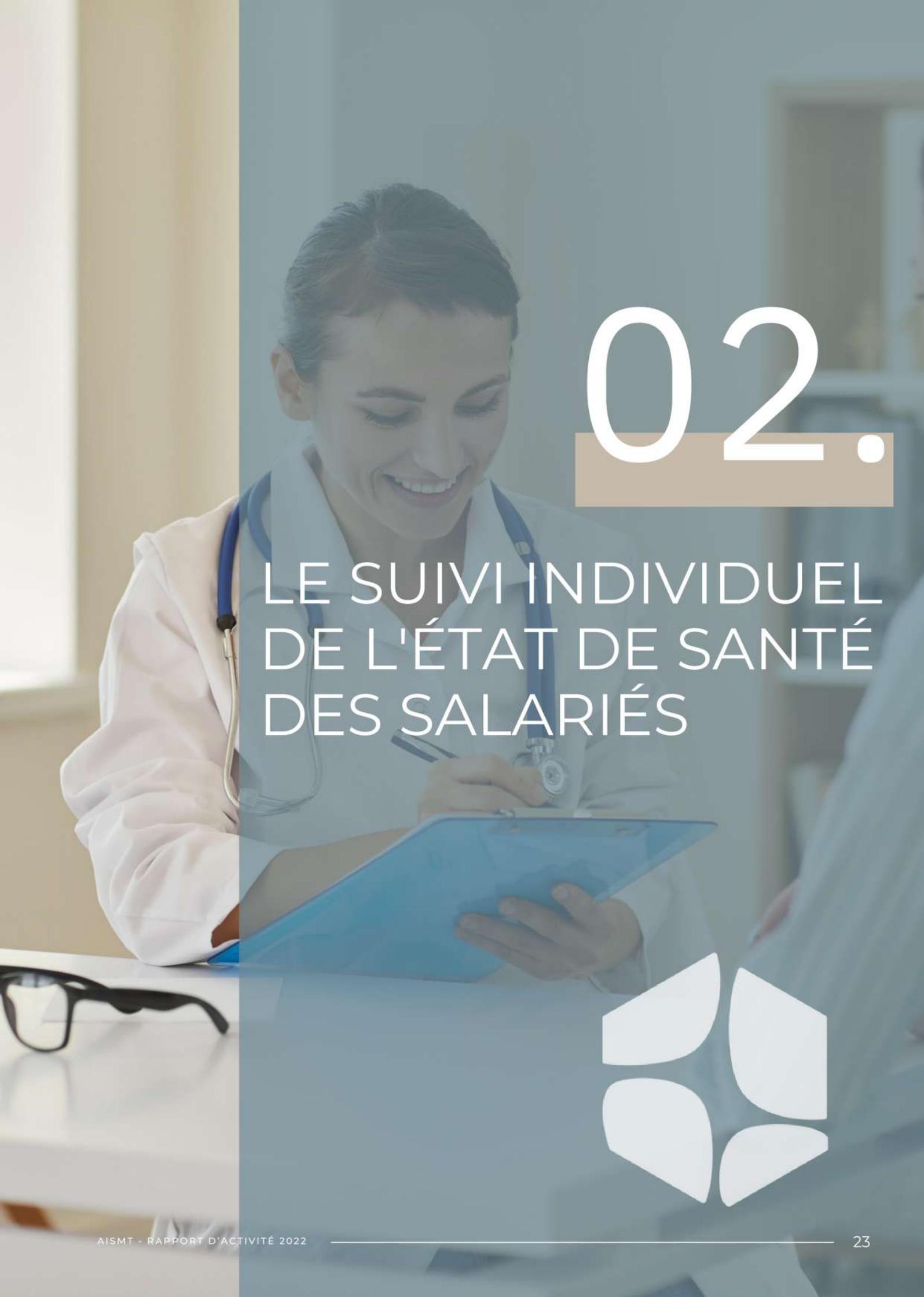
Sur le Portail santé travail de l'AIMSMT, rubrique "Mes Rendez-vous" et cliquez sur le pictogramme



Toute l'actualité de votre service de prévention à portée de clics



@aismt-30



02.

# LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



# Le suivi individuel de l'état de santé des salariés tout au long DE LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

## La VIP initiale

- Pour le salarié non-exposé à des risques particuliers : une **visite d'information et de prévention**. Elle est réalisée par un professionnel de santé dans un délai qui n'excède pas 3 mois à compter de la prise effective du poste de travail.
- Pour le salarié exposé à des risques particuliers, un **examen médical d'aptitude**. Il doit être réalisé par le médecin du travail, préalablement à l'affectation sur le poste de travail.

## La VIP périodique

Il s'agit d'une visite médicale réalisée par un médecin du travail ou d'un entretien réalisé par un infirmier en santé au travail. La périodicité est fixée par le Code du Travail ou adaptée par le médecin du travail en fonction des risques, de l'âge, ou de situations particulières (handicap, grossesse,...).

## La visite à la demande

En cas de situation difficile et à tout moment, le travailleur et son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail qui suit l'entreprise.

## La visite de pré-reprise évolution

La visite de pré-reprise est réalisée pendant la période de l'arrêt de travail, notamment pour étudier la mise en œuvre d'éventuelles mesures d'adaptation individuelles du poste de travail. **La loi a ramené de 3 mois à 30 jours la durée de l'arrêt de travail au-delà de laquelle le travailleur peut bénéficier d'un examen de pré-reprise.**

Désormais le médecin du travail peut solliciter cette visite, comme le salarié, le médecin traitant ou encore le médecin-conseil de la CPAM.

## La visite de reprise

Elle est réalisée par le médecin du travail et demandée par l'employeur **au plus tard 8 jours après la reprise effective du travail**. Elle est obligatoire si le salarié était en arrêt de travail pour l'un des motifs suivants :

- Un congé maternité ;
- Une absence pour maladie professionnelle ;
- Une absence d'au moins 30 jours suite à un accident de travail ;
- Une absence d'au moins 60 jours après un arrêt maladie non-professionnel.

## La visite de mi-carrière Nouveau

Pour tout travailleur, entre ses 43 et 45 ans ou à une échéance définie par l'accord de branche, dispose d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail.

## La visite post-exposition/ fin de carrière Nouveau

Pour les travailleurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'un Suivi Individuel Renforcé, au titre de l'exposition aux risques suivants : amiante, plomb, agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages.

## Arrivée au poste/Suivi périodique

*Préserver la santé de vos salariés, c'est préserver la santé de votre entreprise, unissons-nous.*

## Durant l'arrêt de travail/ de retour au poste

## Point sur la santé à mi-carrière et en fin de carrière/ post-exposition



# Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, loi Santé-Travail du 2 août 2021

02 - LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

## APPLIQUÉES DEPUIS LE 1ER AVRIL 2022 AU SEIN DU SERVICE

évolution Art. R. 4624-31 et R.4624-29 du Code du travail

### La visite de pré-reprise, pour quoi faire ?

#### Anticiper

pendant l'arrêt de travail les conditions qui faciliteront un retour au poste le moment venu ou un éventuel reclassement compte tenu de l'état de santé du travailleur.

#### Favoriser

le maintien dans l'emploi des travailleurs et éviter la désinsertion professionnelle.

#### Préparer

le plus tôt possible d'éventuels aménagements de poste de travail, un reclassement ou des formations professionnelles.



Le médecin du travail peut désormais être à l'initiative de la visite de pré-reprise

Nouveau

#### Pour qui ?

Tout travailleur peut bénéficier de la visite de pré-reprise dans le cas d'un arrêt de travail

d'au moins 30 jours.

Nouveau

évolution Art. R. 4624-31 et R.4624-29 du Code du travail

### La visite de reprise est obligatoire après :

- Un congé maternité ;
- Une absence pour maladie professionnelle ;
- Une absence d'au moins 30 jours suite à un accident de travail ;
- Une absence d'au moins 60 jours après un arrêt maladie non-professionnel.

Nouveau



Nouveau Art. L. 4624-2-2 du Code du travail

### La visite de mi-carrière, pour quoi faire ?

#### Faire bénéficier

le salarié, autour de ses 45 ans, d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

#### Évaluer

les éventuels risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.

#### Sensibiliser

le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

45

#### Pour qui ?

Tout travailleur, entre ses 43 et 45 ans, ou a une échéance déterminée par accord de branche.

Nouveau Art. L. 4624-2-1 du Code du travail

### La visite de fin de carrière/post-exposition, pour quoi faire ?

#### Assurer

une transition du suivi individuel de l'état de santé du travailleur entre sa période d'activité et sa retraite.

#### Etablir

une traçabilité et un état des lieux, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur.

#### Préparer

au moment de la retraite une surveillance médicale en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil de la CPAM si les expositions rencontrées au cours de la carrière le requièrent.

#### Informar

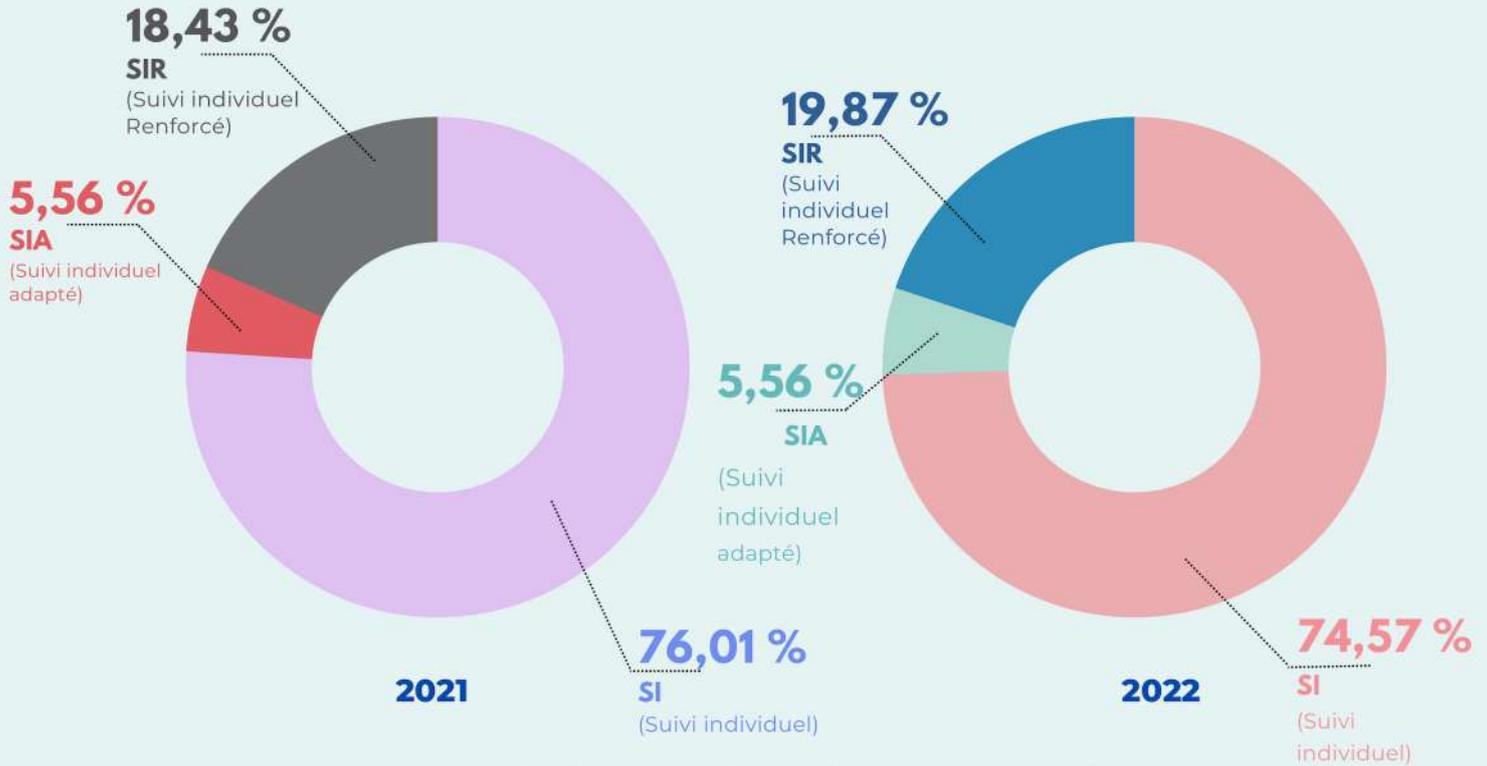
des démarches à effectuer pour bénéficier d'une surveillance post-professionnelle.



Pour tout salarié bénéficiant ou ayant bénéficié d'un Suivi Individuel Renforcé.

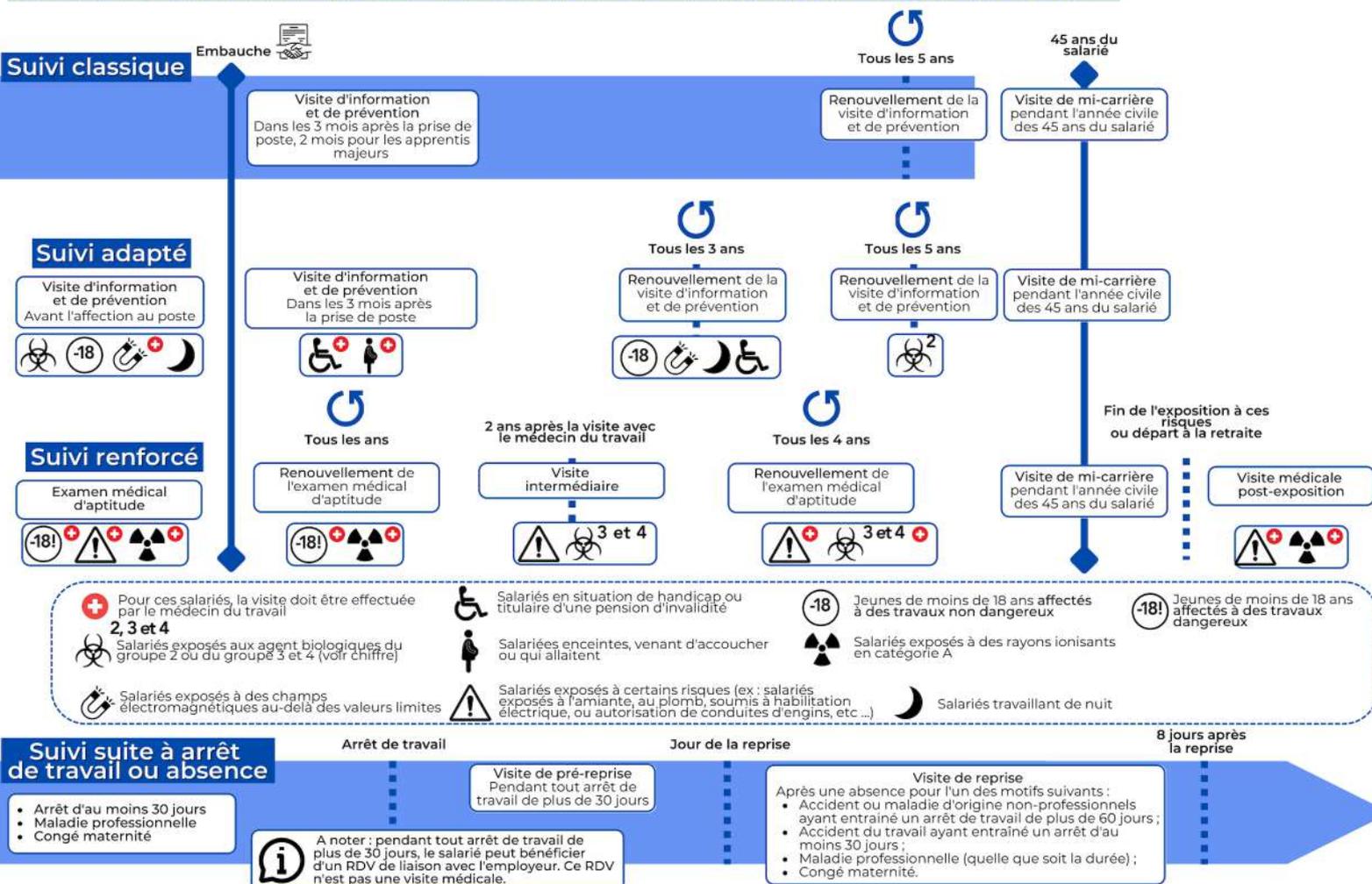


# Répartition des salariés PAR TYPE DE SUIVI



**Fait remarquable : le suivi individuel à 5 ans est prédominant.**

## TABLEAU DU SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS PENDANT LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

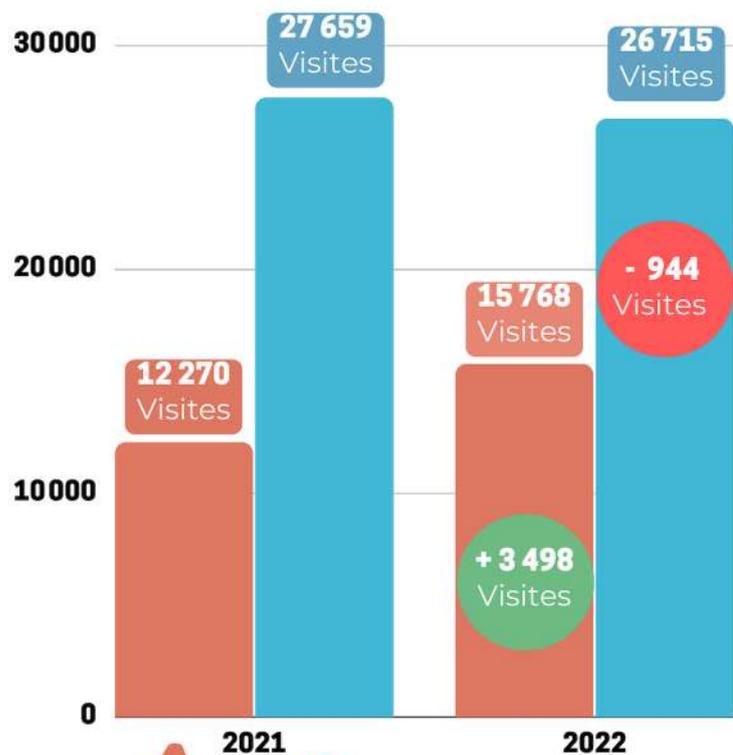




## Visite médicales et entretiens infirmiers

### RAPPEL

Le salarié bénéficie d'un suivi en santé par un professionnel de santé : médecin du travail ou infirmier en santé au travail selon ses expositions professionnelles, son état de santé et la catégorie de suivi déclarée par l'employeur. La périodicité du suivi est définie a minima suivant les critères réglementaires mais peut être adaptée par le médecin du travail.



Nombre de visites réalisées par les Infirmiers en Santé au Travail

Nombre de visites réalisées par les Médecins du Travail

# Nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers

## PAR TYPE DE VISITE

**42 483**

visites médicales et entretiens infirmiers en 2022

Type de Visites 2022	NOMBRE de Visites réalisées par l'IDEST	Répartition des visites IDEST	NOMBRE de Visites réalisées par le Médecin du travail	Répartition des visites Médecin du travail
Examen Médical d'Aptitude Embauche			5967	22 %
Examen Médical d'Aptitude Périodique			3004	11 %
VIP Infirmier Initiale	12 370	78 %		
VIP Infirmier Périodique	3397	22 %		
VIP Médicale Initiale			3739	14 %
VIP Médicale Périodique			1312	5 %
Visite de mi-carrière			52	0 %
Visite de pré-reprise			2325	9 %
Visite de reprise			6005	22 %
Visite de suivi post exposition			17	0 %
Visite occasionnelle	1	0 %	4294	16 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 768</b>	<b>100 %</b>	<b>26 715</b>	<b>100 %</b>

Apparition des nouvelles visites issues de la Loi du 2 Août 2021



### Activité des médecins du travail :

**4 294** visites occasionnelles (16 %)

**2 325** visites de pré-reprise (9 %)

**6 005** visites de reprise (22 %)

**47 %** de l'activité des médecins est dédiée aux visites de pré-reprise, de reprise et aux visites occasionnelles.

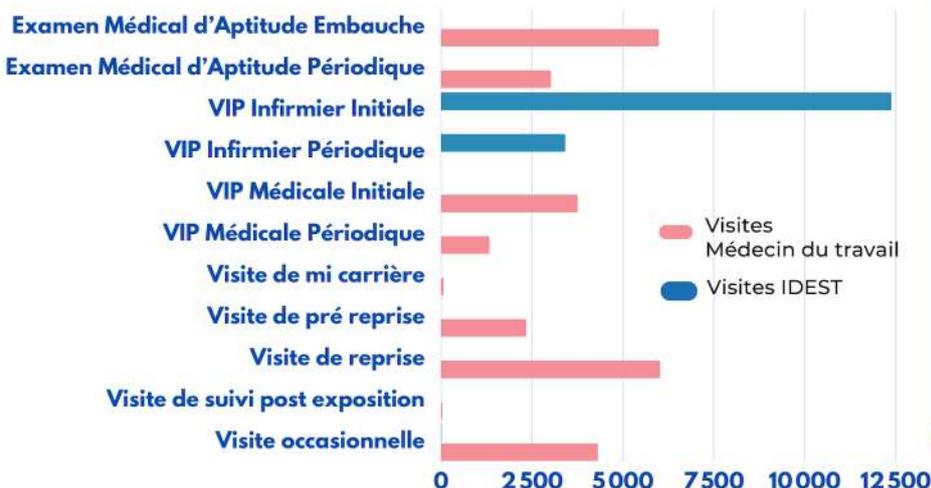
### Activité des Infirmiers en santé au travail :

Au total,

**15 768 entretiens infirmiers en 2022**

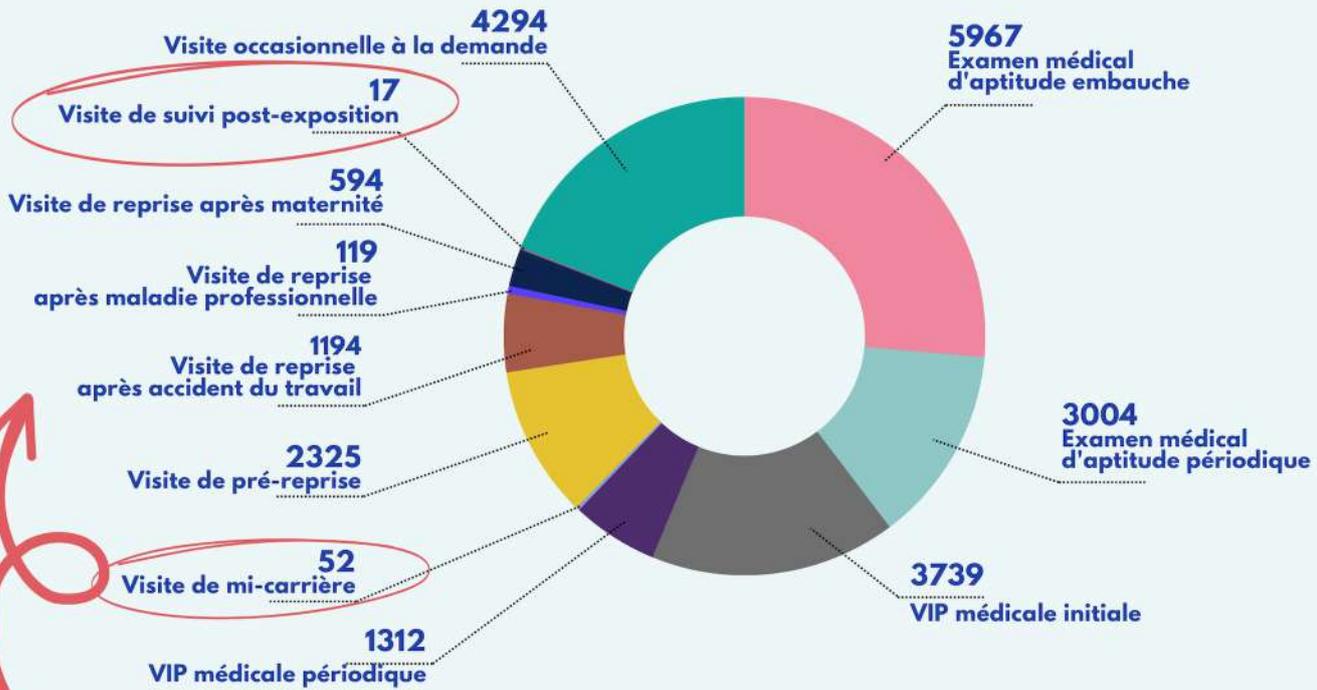
Les IDEST ont réalisé 15 768 visites en 2022 soit une progression de +22% par rapport à 2021. En 2022 le service compte 19.40 ETP IDEST et dès le mois de septembre le nombre de rendez-vous programmé à la vacation s'intensifie (sortie crise Covid 19).

**Leur activité se concentre sur les visites d'embauches à 78 %.**



# Activité clinique des MÉDECINS DU TRAVAIL EN 2022

02 - LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



apparition des nouvelles visites issues de la Loi du 2 Août 2021

Type de Visites 2022	Nombre visites Médecin du travail	Répartition des visites Médecin du travail
Examen Médical d'Aptitude Embauche	5967	22 %
Examen Médical d'Aptitude Périodique	3004	11 %
VIP Médicale Initiale	3739	14 %
VIP Médicale Périodique	1312	5 %
Visite de mi-carrière	52	0 %
Visite de pré-reprise	2325	9 %
Visite de reprise	6005	22 %
Visite de suivi post-exposition	17	0 %
Visite occasionnelle	4294	16 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 715</b>	<b>100 %</b>

# Focus sur LES VISITES DE PRÉ-REPRISE

## VISITE DE PRÉ-REPRISE



La dynamique de croissance des visites de pré-reprise témoigne de la prise en charge précoce des salariés en prévention de désinsertion professionnelle.



### Les visites de pré-reprise de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Visite de pré-reprise à la demande du médecin du travail	-	-	-	-	74
Visite de pré-reprise à la demande du médecin conseil	148	189	89	163	224
Visite de pré-reprise à la demande du médecin traitant	70	53	43	56	40
Visite de pré-reprise à la demande du salarié	946	1154	1106	1783	1987
<b>TOTAL</b>	<b>1164</b>	<b>1396</b>	<b>1238</b>	<b>2002</b>	<b>2325</b>
Evolution en %		<b>17 %</b>	<b>-13 %</b>	<b>38 %</b>	<b>14 %</b>
			<b>+ 50 %</b>		



### À RETENIR

Le nombre de visites de pré-reprise a doublé entre 2018 et 2022, le médecin du travail a un rôle fort à jouer dans cette dynamique, depuis la mise en application de la Loi du 2 Août 2021, il peut organiser cette visite de sa propre initiative.

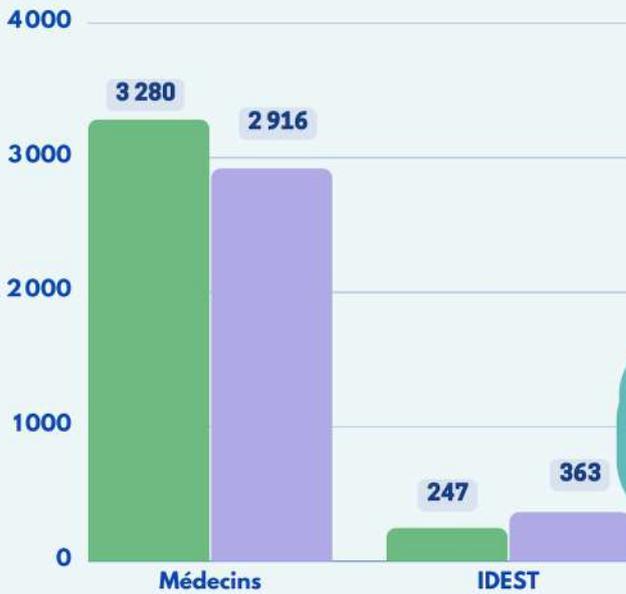


L'enjeu "communication" entre les adhérents et le service est primordial afin d'identifier les salariés en arrêt de travail pour organiser les visites de pré-reprise et envisager le retour à l'emploi dans les meilleures conditions.

# Focus sur LES INTÉRIMAIRES ET LES SAISONNIERS

## Zoom SUR LES VISITES INTÉRIMAIRES

■ 2021 ■ 2022



**Nombre de visites  
intérimaires réalisées**  
évolution 2021/2022

	2021	2022
Médecin du travail	3 280	2 916
Infirmier en santé au travail	247	363
<b>TOTAL</b>	<b>3 527</b>	<b>3 279</b>



Les intérimaires sont très majoritairement en suivi SIR et donc pris en charge par les médecins du travail dans le cadre de leur embauche.

Légère diminution de la prise en charge d'intérimaires en 2022, Les visites initiales représentent :

en 2021 : **3 386** sont des visites initiales soit **96 %** des visites totales

en 2022 : **3 100** sont des visites initiales soit **94,5%** des visites totales



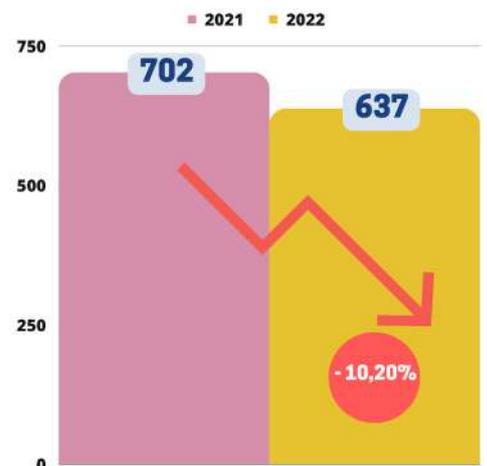
## Zoom SUR LES VISITES DES SAISONNIERS

2021 2022

Nombre de saisonniers suivis 702 637 - 10,20 %

**Il a été réalisé 37 AFP\* en 2022 représentant 303 salariés sensibilisés pour 16 entreprises.**

\*Action de Formation et de Prévention



**Le suivi des saisonniers accuse une diminution de 10%**

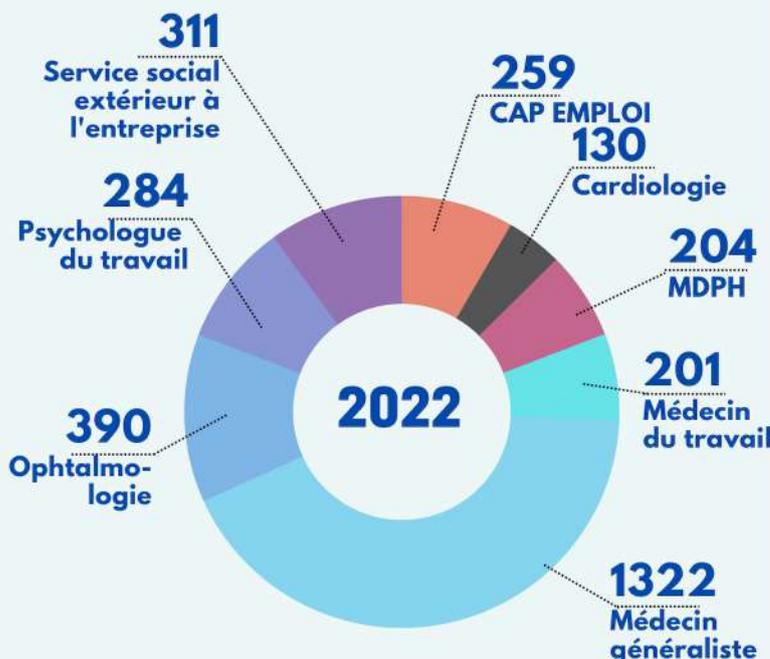
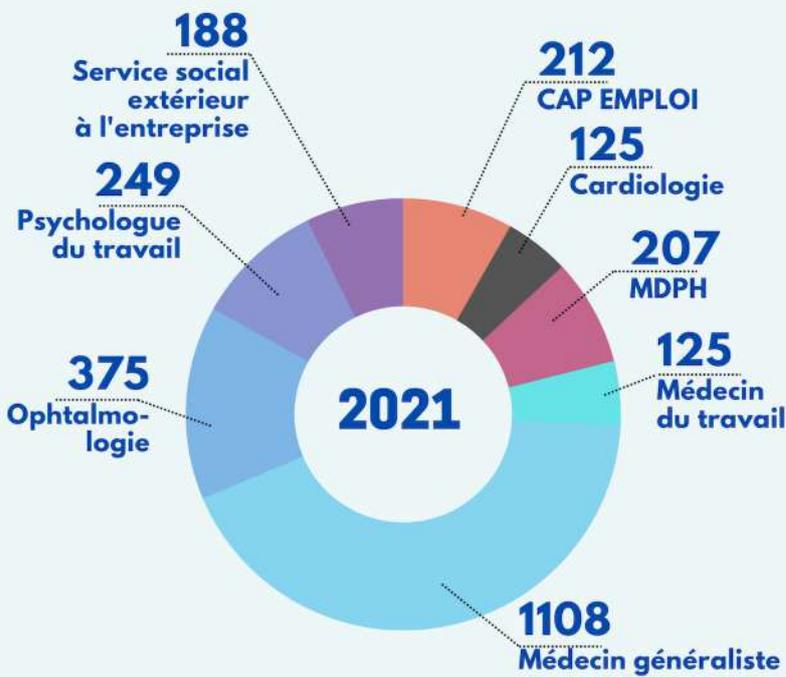
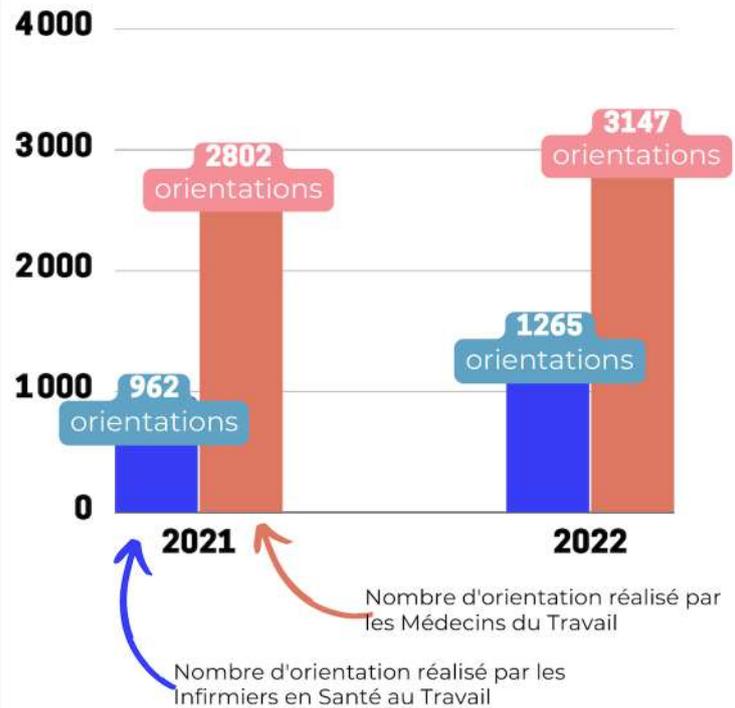


Deux brochures ont été réalisées pour accompagner d'une part les employeurs dans la mise en place du suivi en santé des salariés saisonniers et d'autre part une brochure à destination des salariés saisonniers afin de résumer les potentiels risques auxquels ils sont exposés.

# Les orientations faites par les professionnels DE SANTÉ AU COURS DES VISITES

Orientations des professionnels de santé en 2021 et 2022

	IDEST	Médecin du travail	TOTAL
2021	962	2802	3764
2022	1265	3147	4412



Top 7 des orientations faites par les professionnels de santé

	2021	2022
CAP EMPLOI	212	259
Cardiologie	125	130
MDPH	207	204
Médecin du travail	125	201
Médecin généraliste	1108	1322
Ophthalmologie	375	390
Psychologue du travail	249	284
Service social extérieur	188	311



## À RETENIR

Les orientations médicales sont en majorité à destination du médecin généraliste, en lien étroit avec nos objectifs de relais de la santé publique, et des ophtalmologues suite aux détectations faites par les visiotests.

Les orientations vers les partenaires de la PDP témoignent de la volonté du service de s'inscrire dans le repérage précoce des salariés à risque de désinsertion.

# Des examens complémentaires peuvent être réalisés, QUELS SONT-ILS ?

De façon non systématique, en fonction des expositions et des populations peuvent être réalisés :



## TEST DE VISION

Le test d'acuité visuelle permet d'évaluer la capacité à bien distinguer des points lointains et à identifier d'éventuels défauts ou pathologies oculaires pour une orientation vers un ophtalmologiste.

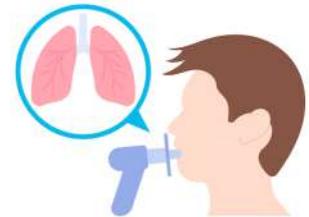
## TEST AUDITIF PAR AUDIOMÈTRE

Dans le cadre du suivi en santé des salariés, nos équipes peuvent pratiquer un examen de l'audition aux travailleurs particulièrement exposés au bruit. Cet examen, appelé « audiogramme », illustre la capacité auditive.



## TEST DE SPIROMÉTRIE

Pour contrôler la fonction pulmonaire en mesurant à quelle vitesse et à quelle capacité le salarié est capable de respirer. Les salariés exposés, par exemple, à des poussières, sont généralement testés.



## TEST URINAIRE PAR BANDELETTE/PRISE DE SANG SUR PRESCRIPTION MÉDICALE DU MÉDECIN DU TRAVAIL AINSI QUE DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES PRESCRITS

Les médecins cherchent à détecter des effets de certaines expositions chimiques ou problèmes de santé.

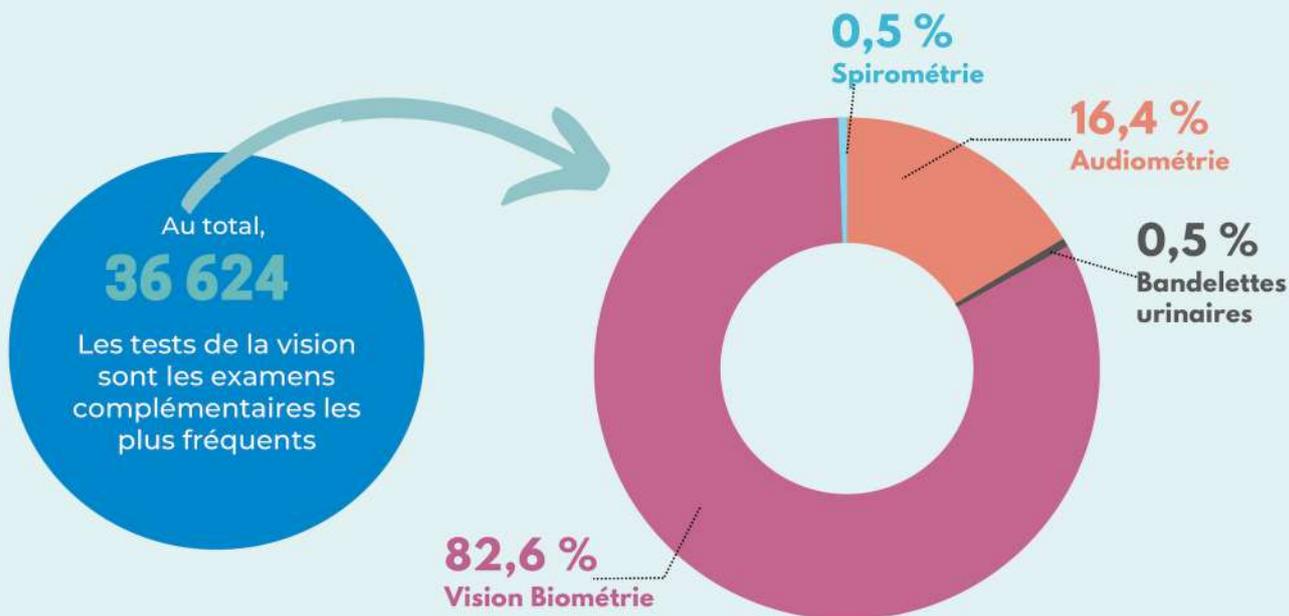


## ECHELLE DE SOMNOLENCE D'EPWORTH

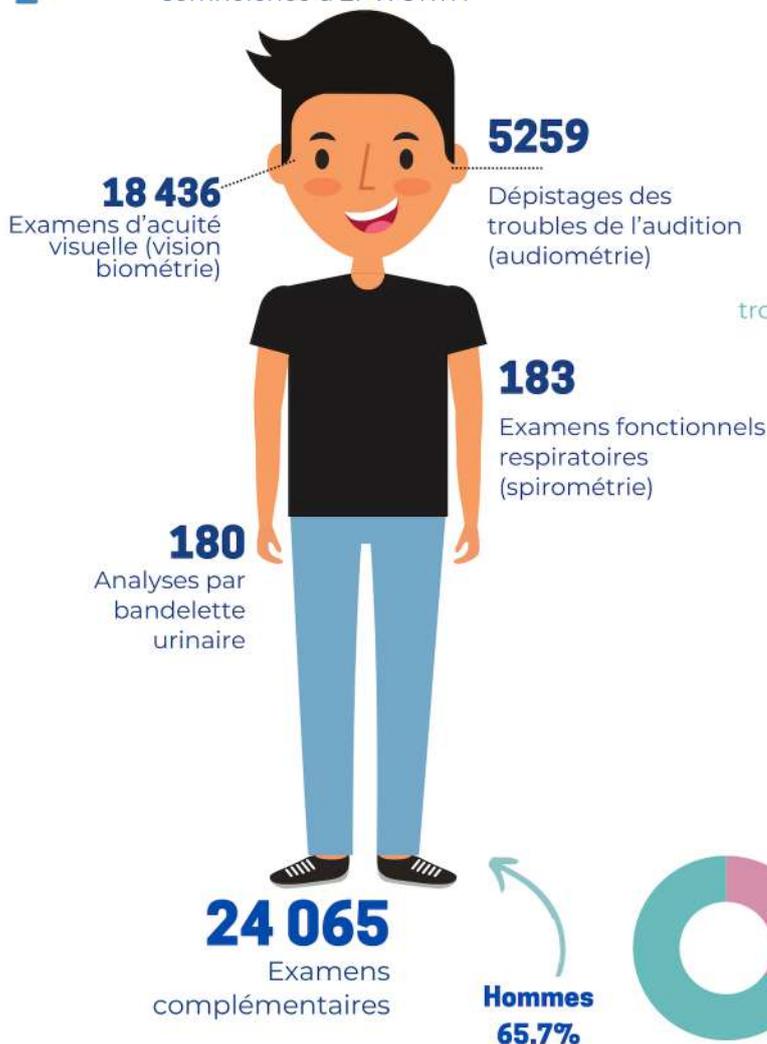
L'échelle de somnolence d'Epworth est un instrument simple et fiable qui est utilisé à travers le monde depuis 1991. Ce test vous permet d'évaluer votre niveau de somnolence pendant la journée.

# Les examens complémentaires réalisés en 2022 sur les sites de l' AISMT,

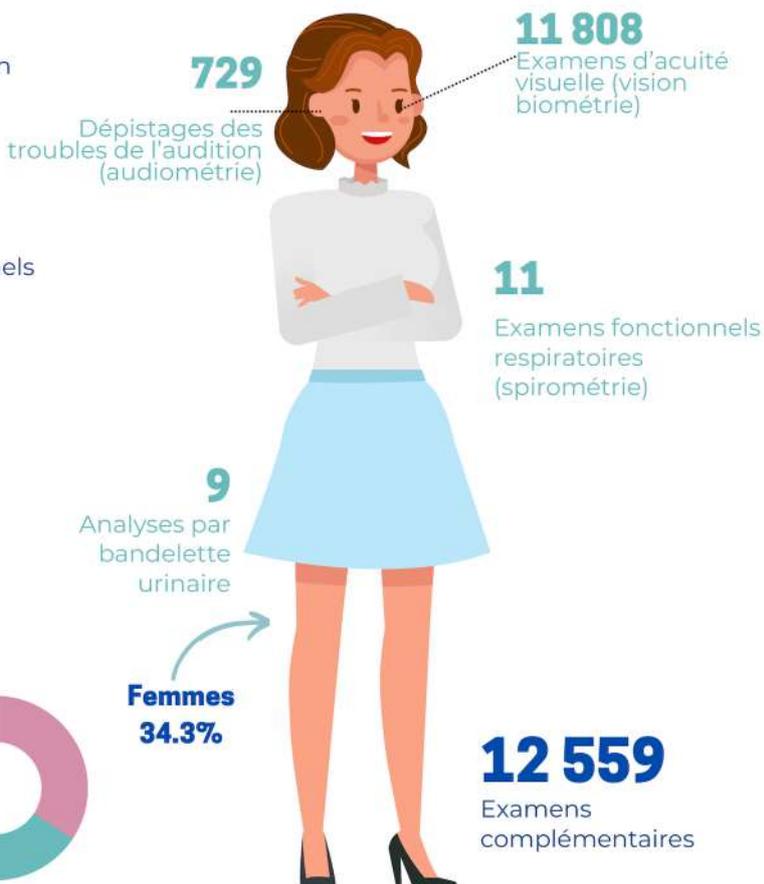
## POUR LES HOMMES ET LES FEMMES LORS DES VISITES MÉDICALES ET ENTRETIENS INFIRMIERS



**7** Tests avec l'échelle de somnolence d'EPWORTH



**2** Tests avec l'échelle de somnolence d'EPWORTH



# Conclusions MÉDICALES

## Zoom

### RÉPARTITION DES CONCLUSIONS MÉDICALES

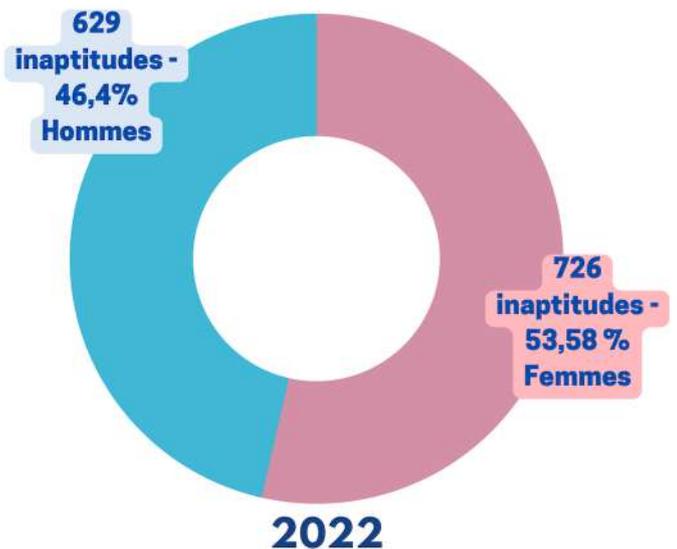
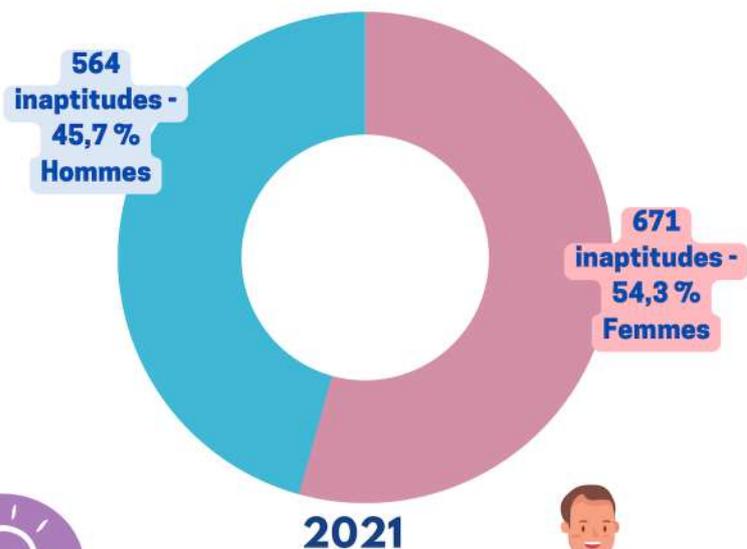
	2021	2022
Inaptitudes	5,05 %	5,71 %
Aménagements	3,44 %	6,84 %
Autres avis	78,29 %	72,77 %
Pas d'avis délivré	13,22 %	14,69 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les propositions d'aménagement de postes ont doublé sur la période.  
72,77 % des conclusions médicales n'ont pas donné lieu à aménagements en 2022.



## Zoom

### LES INAPTITUDES PAR GENRE



## À RETENIR

La population féminine est toujours plus touchée par les inaptitudes.



	FEMMES	RÉPARTITION	HOMMES	RÉPARTITION	TOTAL
2021	671	54,33 %	564	45,67 %	1 235
2022	726	53,58 %	629	46,42 %	1 355
<b>TOTAL</b>	<b>1 397</b>	<b>100 %</b>	<b>1 193</b>	<b>100 %</b>	

# Conclusions

## MÉDICALES

### Zoom

### LES INAPTITUDES PAR TRANCHE D'ÂGE

#### À RETENIR

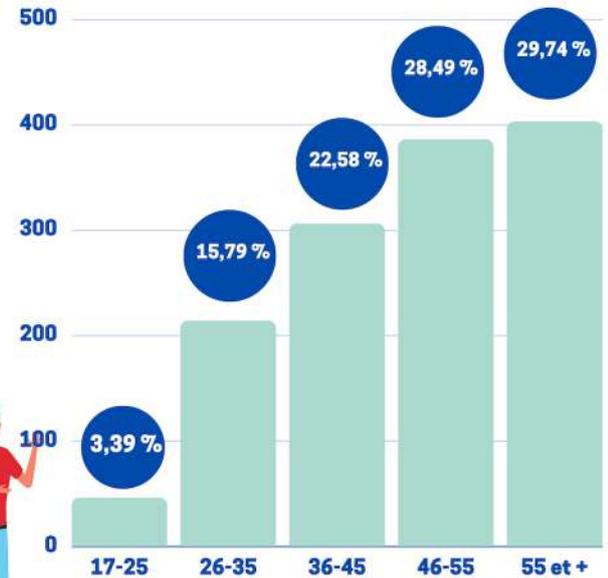
58 % des inaptitudes prononcées en 2022 concernent les plus de 46 ans.

La visite de mi-carrière introduite par la Loi Santé prend tout son sens dans ce constat.



NOMBRE D'INAPTITUDES 2022 %

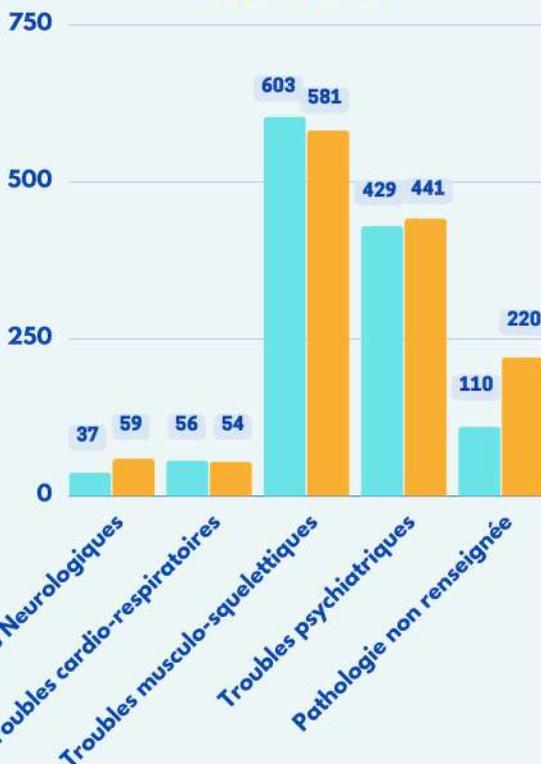
Tranche d'âge	NOMBRE D'INAPTITUDES 2022	%
17-25 ans	46	3,39 %
26-35 ans	214	15,79 %
36-45 ans	306	22,58 %
46-55 ans	386	28,49 %
55 et +	403	29,74 %
<b>Total</b>	<b>1 355</b>	<b>100 %</b>



### Zoom

### SUR LES PRINCIPALES PATHOLOGIES À L'ORIGINE DE L'INAPTITUDE

2021 2022



#### À RETENIR

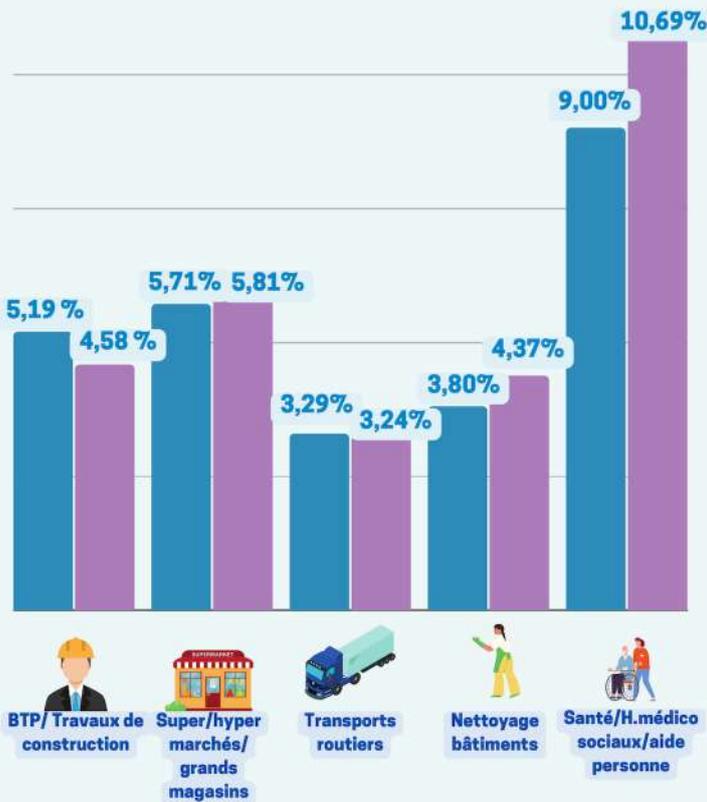
Les TMS et les RPS représentent 75 % des pathologies à l'origine des inaptitudes.

	2021	2022	%
Troubles Neurologiques	37	59	4,35 %
Troubles Cardio-respiratoires	56	54	4,34 %
Troubles Musculosquelettiques	603	581	42,88 %
Troubles psychiatriques	429	441	32,55 %
Pathologie non renseignée	110	220	16,24 %
<b>Total</b>	<b>1 235</b>	<b>1 355</b>	<b>100 %</b>



# Conclusions MÉDICALES

■ 2021 ■ 2022



## Zoom

### LES SECTEURS D'ACTIVITÉS LES PLUS TOUCHÉS PAR LES INAPTITUDES

	2021	2022
BTP/Travaux de construction	5,19%	4,58%
Super/hypermarchés/grands magasins	5,71%	5,81%
Transports routiers	3,29%	3,24%
Nettoyage bâtiments	3,80%	4,37%
Santé/H.médico sociaux/Aide personne	9,00%	10,69%
<b>Total</b>	<b>26,99%</b>	<b>28,69%</b>

Sur la période considérée, les déclarations d'inaptitudes ont particulièrement portées sur 5 secteurs d'activités :



**10,69 %**

sur le secteur de santé, le médico-social et l'aide à la personne



**5,81 %**

sur les activités des super/hypermarchés et grands magasins



**4,58 %**

sur les activités du BTP et des travaux de construction



**4,37 %**

sur les activités du nettoyage des bâtiments



**3,24 %**

sur les activités des transports routiers

Cette tendance se retrouve sur les 5 dernières années.

	2019	2020	2021	2022
BTP/ Travaux de construction	4,16 %	2,98 %	5,19%	4,58%
Super/hypermarchés/ grands magasins	6,12 %	4,06 %	5,71%	5,81%
Transports routiers	2,37 %	1,65 %	3,29%	3,24%
Nettoyage bâtiments	3,03 %	2,26 %	3,80%	4,37%
Santé/H.médico sociaux/aide personne	9,61 %	8,07 %	9,00%	10,69%
<b>Total</b>	<b>25,30 %</b>	<b>19,02 %</b>	<b>26,99 %</b>	<b>28,69%</b>



# 03.

## LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL (AMT)



## Le bilan des Actions en Milieu de Travail DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

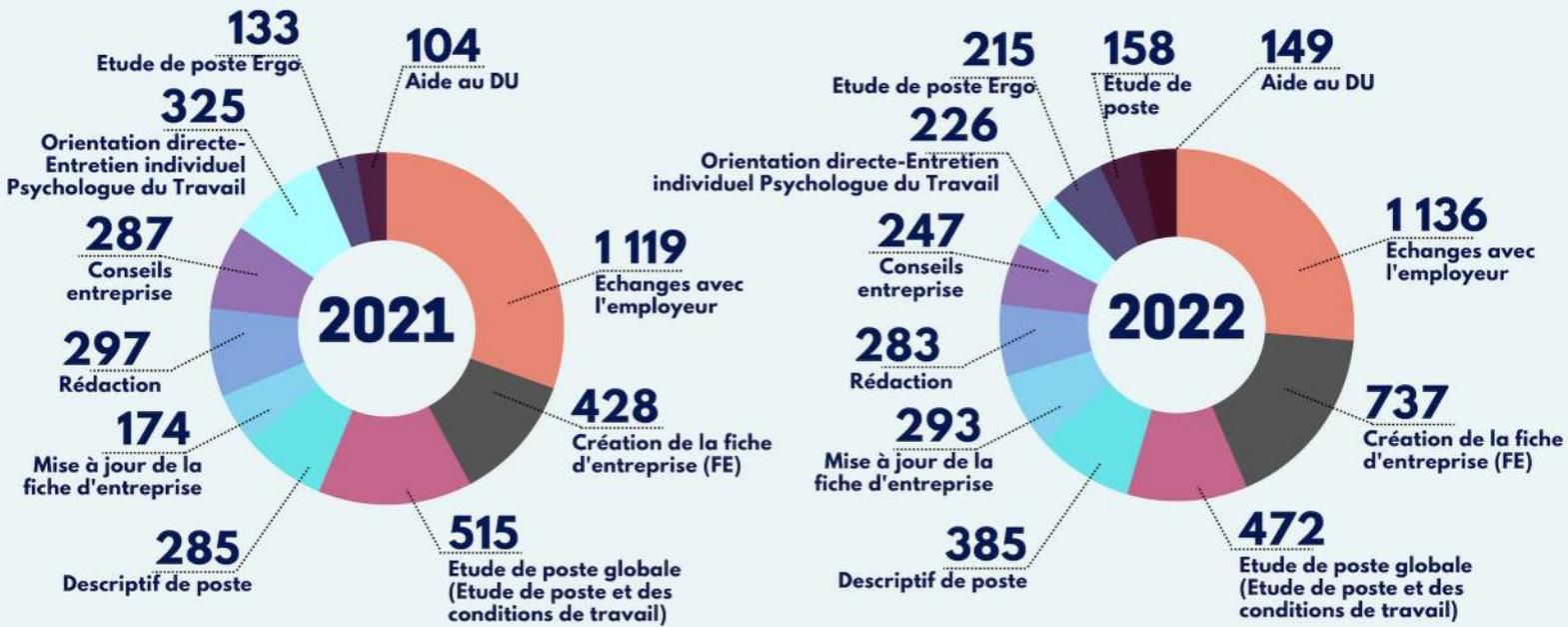
**5 668 actions**  
en milieu de travail (AMT) en 2022  
*(Infirmiers en santé au travail,  
Médecins du travail et IPRP)*

	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'AMT de 2019 à 2022</b>	2 777	9 303	5 301	5 668

# Les Actions en Milieu de Travail

## TOP 11 DES AMT LES

## PLUS REPRÉSENTÉES (2021-2022)



### TOP 11 des AMT les plus réalisées

	2021	2022
Echanges avec l'employeur	1119	1136
Création de la fiche d'entreprise	428	737
Etude de poste globale (Etude de poste et des conditions de travail)	515	472
Descriptif de poste	285	385
Mise à jour de la fiche d'entreprise	174	293
Rédaction	297	283
Conseils entreprise	287	247
Orientation directe-Entretien individuel Psychologue du Travail	325	226
Etude de poste Ergonomique	133	215
Etude de poste	-	158
Aide au DU	104	149

## Bilan 2022

Les échanges et conseils aux adhérents sont prédominants suivis par les créations et mises à jour des fiches d'entreprises.

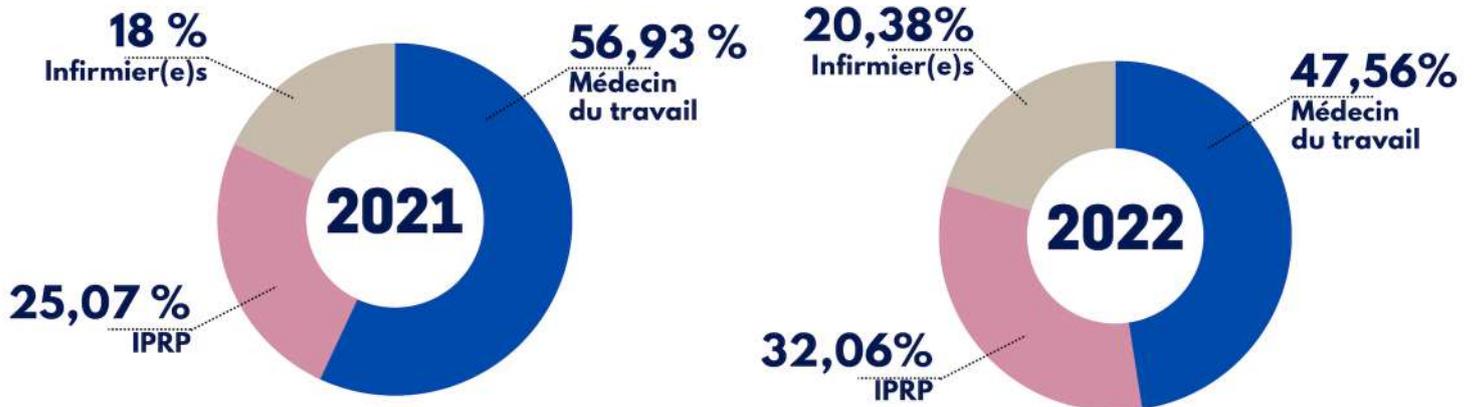
La fiche d'entreprise remise en lumière par la Loi Santé Travail 2021 répertorie les facteurs de risques professionnels présents dans l'entreprise, le nombre de salariés exposés et développe les actions tendant à la réduction des risques. L'adhérent pourra s'appuyer sur cette cartographie des risques pour établir son DUERP avec l'accompagnement de l'AIMSMT s'il le souhaite.

La FE et le DUERP sont des documents complémentaires permettant à l'adhérent de répondre à son obligation de prévention des risques dans son entreprise.



# Les Actions en Milieu de Travail

## Zoom sur la RÉPARTITION DES AMT PAR FONCTION RESSOURCE



Nombre d'AMT de 2019 à 2022	2019	2020	2021	2022	Total	Evolution 2022/2021
Infirmier(e)s	438	3182	954	1155	<b>5729</b>	<b>21 %</b>
IPRP	1138	1287	1329	1817	<b>5571</b>	<b>37 %</b>
Médecin du travail	1201	4834	3018	2696	<b>11 749</b>	<b>-11 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2777</b>	<b>9303</b>	<b>5301</b>	<b>5668</b>		



### À RETENIR

Les AMT sont réalisées en majorité par les médecins du travail, bien qu'en 2022, les IPRP marquent la plus forte évolution.

Le pôle technique, de plus en plus étoffé, est sollicité par le pôle médicale pour la qualité de son expertise.



## BILAN DES INTERVENTIONS 2022

Le Pôle technique pluridisciplinaire intervient essentiellement sur le volet « **prévention des risques professionnels** » et « **prévention de la désinsertion professionnelle** ».

### Zoom

## PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

La psychologue du travail intervient sur 2 volets : prévention des risques professionnels et prévention de la désinsertion professionnelle dans le cadre d'entretiens individuels et de sensibilisations collectives mono et multi-adhérents.

### Entretiens individuels

Au cours de l'année 2022, elle a réalisé :



Femmes

145

Entretiens de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle (PDUP)

1

Entretien sur la santé des dirigeantes



Hommes

60

Entretiens de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle (PDUP)

2

Entretiens sur la santé des dirigeantes



## Bilan 2022

Ce sont majoritairement des femmes qui sont sur le déclin de la désinsertion professionnelle pour des raisons psychologiques et qui sont orientées vers la psychologue du travail par les professionnels de santé.

Cette population est à surveiller davantage, des actions devront être construites en ce sens dans le cadre du prochain projet de service de l'AIMSMT.

Ces données coïncident avec ceux du programme MCP, coanimé par Santé Publique France et la DREETS, que l'on retrouve dans le diagnostic régional Occitanie de 2022. En effet, les souffrances psychiques sont 2 fois plus élevées chez les femmes avec un taux de prévalence de 7,7% contre 3,3% chez les hommes.

Ce constat a également été visible dans le cadre de l'enquête IODA 2019-2020 où 408 déclarations pour inaptitudes ont été recensées chez les femmes contre 276 chez les hommes pour la ville de Nîmes.



## Les ACTIONS COLLECTIVES

Nos adhérents ont été essentiellement accompagnés sur les thématiques liées aux conduites addictives et aux risques psychosociaux par le biais de sensibilisations collectives.

Un constat en adéquation avec nos missions redéfinies par la nouvelle loi du 02/08/2021 (article L4622-2 point 2).

En parallèle, un forum à destination de nos adhérents a permis de présenter les outils existants pour initier une démarche liée à la QVCT en entreprise. Ces outils sont le fruit d'un travail régional faisant collaborer les différentes instances de prévention du territoire.

### Les chiffres de 2022

- 2 Ateliers PDUP
- 4 Ateliers addictions employeur
- 21 Interventions intra-entreprise addiction
- 4 Ateliers "Intégrer les RPS au DUERP"
- 22 Sensibilisation RPS/Prévention des RPS
- 1 Forum
- 1 Atelier Burn out



# Participation au DISPOSITIF AMAROK E-SANTE

La crise de la COVID-19 a pu mettre en difficulté certains dirigeants d'entreprises. L'AIMSMT a choisi de contribuer à la préservation de la santé du chef d'entreprise ainsi qu'à la prévention de la désinsertion professionnelle en intégrant le dispositif AMAROK e-santé comme un outil supplémentaire de prévention et de suivi de la santé du chef d'entreprise. Il s'attache à permettre au chef d'entreprise d'évaluer la santé de son entreprise d'une part (appelée « *santé entrepreneuriale* ») et d'évaluer son risque de burn-out d'autre part. Selon le Professeur Olivier Torres, à l'origine de ce dispositif, l'idée est de passer de « *la main tendue à la main saisie* », en rendant facile et rapide l'accès à un dispositif d'aide et d'écoute, contribuant ainsi à la préservation de la santé du chef d'entreprise et par là même, de l'entreprise et de ses salariés.

## Objectifs

La mission est d'apporter écoute, soutien psychologique et solutions aux chefs d'entreprise évoquant un score de risque de burn-out élevé et qui souhaitent avoir un interlocuteur au sein de l'AIMSMT.

Les objectifs sont :

- d'assurer le repérage le plus large possible des chefs d'entreprise ayant un besoin spécifique de soutien et d'écoute ;
- de déployer un dispositif pro-actif qui repère et contacte le dirigeant sans que celui-ci n'ait à faire la démarche pour trouver la solution ;
- de mettre en cohérence et en coordination les offres existantes afin d'optimiser la réponse adaptée pour le dirigeant ;
- de participer à la bonne santé physique et mentale du dirigeant et donc optimiser les capacités de son entreprise à surmonter la crise sanitaire ainsi que les différents temps de vie de l'entreprise.



L'AIMSMT participe donc à la prise en charge des entrepreneurs en difficulté sur le sujet de leur santé mentale.

## Plan d'actions et résultats

### Le détail du dispositif en 3 étapes :

1. Envoi d'un questionnaire aux dirigeants ;
2. Remplissage du questionnaire par le dirigeant. Le questionnaire est en deux parties, avec une demande de consentement à chacune de ces étapes. La première partie concerne l'évaluation de la santé entrepreneuriale, la seconde, l'évaluation du risque de burn-out. A l'issue de cette seconde partie, en fonction du score obtenu par le dirigeant, il se voit proposer la possibilité d'être contacté par l'AIMSMT pour un premier entretien individuel ;
3. L'AIMSMT reçoit les coordonnées du dirigeant et le contacte dans les 48h ;
4. Le dirigeant est reçu par la psychologue du travail de l'AIMSMT sur un à plusieurs entretiens et éventuellement orienté, au regard de ses besoins, vers d'autres ressources, notamment celles du « portail du rebond » ;
5. L'AIMSMT utilise les supports de reporting pour tracer l'activité.



## Actions de communication en 2022



Création d'une fiche explicative sur l'outil Amarok E-Santé avec un QR code vers le questionnaire en ligne.

**4** Actualités destinée aux dirigeants des entreprises adhérentes (1/trimestre).



**4** newsletters destinée aux dirigeants des entreprises adhérentes (1 news/trimestre).

**4** Relais sur les réseaux sociaux (1/trimestre).



## BILAN DES INTERVENTIONS 2022

### Zoom ERGONOMES

Ils interviennent essentiellement sur le volet « Prévention des risques professionnels ». Ils vont être amenés à intervenir de plus en plus sur le volet « Prévention de la désinsertion professionnelle » par le biais des orientations faites à la cellule PDP et qui se sont renforcées au cours de l'année 2022.

Une ergonome au sein du service mène des projets au sein du PRITH Occitanie sur la thématique du vieillissement actif.



Nos ergonomes accompagnent en priorité nos adhérents sur l'identification et l'étude des postes nécessitant des aménagements, aussi bien de façon individuelle que collective. Ils prodiguent en parallèle des sensibilisations selon une approche mono ou multi-adhérents, tout comme l'ensemble des membres du pôle technique.

Ces actions répondent à l'objectif fixé par la réglementation pour l'adhérent de disposer d'une évaluation de ses risques et d'une action visant à les réduire.

Nos ergonomes travaillent également de concert avec la CARSAT afin de produire analyse et diagnostic permettant aux entreprises de bénéficier d'aides financières pour l'obtention de solutions de prévention.

Les études de poste sont les missions les plus représentées, en cohérence avec le diagnostic territorial 2022 du PRST4 Occitanie dans lequel il est mis en évidence que 80% des maladies professionnelles sont des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures.

### Les missions réalisées par les ergonomes :

Etudes de poste individuel		Etudes de poste collectif		Sensibilisation mono-adhérent	
2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>100</b>	<b>84</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>31</b>
Sensibilisation multi-adhérents		Sensibilisation multi-adhérents			
2021	2022	2021	2022		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>8</b>		



➔ **168** missions réalisées par les ergonomes en 2022



### Zoom

## ERGONOMES (SUITE)

### La répartition des études de poste

par genre

Nos ergonomes interviennent 2 fois plus pour des problèmes rencontrés chez des femmes dans le cadre des études de poste individuel.

Ce travail de terrain est encore une fois appuyé par les chiffres territoriaux 2019 de la CARSAT et repris par le PRST 4. En effet, les femmes sont les plus touchées par les risques TMS avec un indice de fréquence de 1,1 contre 0,92 chez les hommes pour le régime général.

**Bilan : Le secteur tertiaire est le plus touché par les études de poste et de façon plus précise le métier des aides ménagères.**

La majorité des salariés qui ont été sensibilisés aux TMS proviennent de moyennes et grandes entreprises. Les TPE qui représentent la grande majorité de nos adhérents sont accompagnés dans une moindre mesure. Nos ergonomes ont également assuré des ateliers collectifs de sensibilisation sur différentes thématiques liées aux TMS.

Les ateliers sont multi-employeurs et participent à la promotion de certains outils. A titre d'exemple, 8 sensibilisations ont été apportées en hygiène de vie faisant ainsi le lien entre la santé au travail et la santé publique.

### Les études de poste individuelles réalisées par les ergonomes en fonction du genre :

	2021	2022
 Femmes	61	61
 Hommes	39	23

### Les sensibilisations aux TMS en intra-entreprises en 2022

par secteur d'activité et par taille d'entreprise

#### < 10 salariés



11 salariés sensibilisés

#### 10 à 49 salariés



89 salariés sensibilisés

#### 50 à 249 salariés



85 salariés sensibilisés

#### 50 à 249 salariés



> 130 salariés sensibilisés

**315** salariés sensibilisés en 2022

# Pôle Technique

## BILAN DES INTERVENTIONS 2022

### Zoom

## TOXICOLOGUE

La toxicologue a quitté le service en octobre 2022. Le nouveau toxicologue a pris ses fonctions en janvier 2023. Nous ne décrivons ici que le nombre de missions qui ont été réalisées de janvier à octobre 2022 en faisant le comparatif avec ceux de 2021.



### Nombre de missions réalisées par la toxicologue par typologie en 2021 et 2022

Accompagnement à l'évaluation du risque chimique	Conseils prodigués aux médecins du travail		Etude de poste en entreprise		Sensibilisation collective		Métrologie des polluants		
	2021	2022*	2021	2022*	2021	2022*	2021	2022*	
64	40	10	6	3	4	84	27	4	8

\* période allant de 01/2022 à 10/2022

Ces activités répondent à la première mission inscrite dans la loi du 2 août 2021 : l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique qui comprend notamment l'analyse des fiches de données de sécurité, des conseils sur les équipements de protection collective et individuelle mais aussi le déploiement de l'outil SEIRICH.

Les sensibilisations collectives sont également majoritairement associées à cet accompagnement.

La métrologie, bien que peu déployée, tend à s'accroître davantage avec un nombre de missions qui a doublé entre 2021 et 2022. Ce service doit et devra se développer à l'avenir en raison des obligations réglementaires que rencontrent nos adhérents. Il sera alors important de renforcer nos ressources pour répondre à une demande qui devrait être croissante.



# Pôle Technique

## BILAN DES INTERVENTIONS 2022

### Zoom

TECHNICIENS HYGIENE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL  
ASSISTANTES TECHNIQUES SANTÉ AU TRAVAIL



Les AST et ATST du service répondent aux missions relatives à l'élaboration de la fiche d'entreprise, l'accompagnement à la réalisation du document unique mais aussi aux analyses métrologiques et aux sensibilisations aux risques prioritaires.

Elles peuvent également épauler le médecin du travail dans le cadre d'études de poste et des conditions de travail lorsque celui-ci doit se prononcer sur la reprise ou non d'un salarié en arrêt de travail.

La loi du 2 août 2021 qui est venue apporter un nouvel élan dans l'organisation de notre service s'est manifestée par une augmentation de la majorité des missions.

L'effort devra se poursuivre sur l'accompagnement à l'élaboration du document unique, outil au cœur de la prévention chez nos adhérents et qui devrait être corrélé avec l'évolution croissante des créations et mises à jour des fiches d'entreprises.

#### Les missions réalisées par les Techniciens HS/ Assistantes ST :

Aide au Document Unique		Création et mises à jour Fiche Entreprise	
2021	2022	2021	2022
<b>73</b>	<b>68</b>	<b>208</b>	<b>301</b>
Métrologie		Sensibilisations aux risques prioritaires	
2021	2022	2021	2022
<b>17</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>39</b>
Etude de poste et des conditions de travail		2021	2022
		<b>120</b>	<b>68</b>

### La répartition

Les études de poste et conditions de travail réalisées en fonction du genre :



Femmes

2021	2022
<b>15</b>	<b>38</b>



Hommes

2021	2022
<b>14</b>	<b>30</b>

Dans la même veine que pour les ergonomes, les études de postes et des conditions de travail réalisées par nos techniciennes montrent la population féminine comme étant, là encore, la plus touchée par des problèmes de santé au travail.

# Pôle Technique

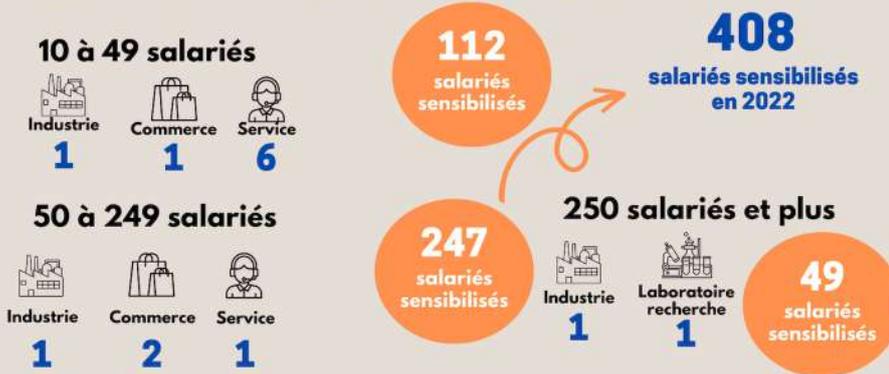
## BILAN DES INTERVENTIONS 2022

### Zoom

TECHNICIENS HYGIENE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL  
ASSISTANTES TECHNIQUES SANTÉ AU TRAVAIL (SUITE)

## Les sensibilisations intra-entreprises en 2022

par secteur d'activité et par taille d'entreprise



Les TPE sont les moins touchées par le format de prévention intra-entreprises. Ces adhérents seraient à cibler dans le cadre de notre prochain projet de service.

Le PRST 4 Occitanie en fait une priorité transversale dans les nombreuses actions qu'il illustre car 74 % d'établissements sont des TPE.

## Les sensibilisations collectives en 2022

**2 Ateliers**  
Risque routier



**3 Ateliers**  
Risque chimique



Sous un autre format, les sensibilisations collectives répondent là aussi à nos missions d'informations et de conseils.

A l'avenir nous devons travailler sur l'optimisation des canaux de communication afin de toucher le bon interlocuteur dans l'entreprise. L'écueil rencontré est le nombre d'adhérents sensibilisés au regard du nombre d'entreprises suivies par l'AIMST. Un travail de fond est à opérer, tout l'intérêt de ces chiffres est de pouvoir réfléchir dans un premier temps à comment "toucher" plus d'adhérents.

**3 Ateliers**  
DUERP-Oira



Enfin, les techniciens et ATST réalisent des actions de formation et de prévention à destination des saisonniers. Il a été réalisé 37 AFP en 2022 représentant 303 salariés sensibilisés pour 16 entreprises.

Toutes ces interventions ont été réalisées chez l'adhérent directement. Nous attirons ici l'attention sur 2 problématiques rencontrées : les conditions d'accueil qui ne sont pas toujours adaptées au format et les listes de participants qui ne sont pas toujours représentatives des salariés réellement sensibilisés le jour J.

Ainsi, une nouvelle approche d'AFP multi-employeurs sera déployée pour 2023.



# Focus accompagnement au DUERP

## PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

Secteurs d'activité	0 - 10	11 - 49	50 - 299	300 et +	Total	
Activités de services administratifs et de soutien	3				3	3 %
Activités financières et d'assurance	2				2	2 %
Activités immobilières	2	2			4	3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20	6	1		27	23 %
Arts, spectacles et activités récréatives	3				3	3 %
Autres activités de services	9	3	1		13	11 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11	4	3		18	15 %
Construction	9	1			10	9 %
Enseignement		1			1	1 %
Hébergement et restauration	12	2	1		15	13 %
Industrie manufacturière	5	2		1	7	6 %
Information et communication	1	2			4	3 %
Santé humaine et action sociale	3	3	2		8	7 %
Transports et entreposage	1	1			2	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>117</b>	<b>100 %</b>
	<b>69 %</b>	<b>23 %</b>	<b>7 %</b>	<b>1 %</b>	<b>100 %</b>	



### BON À SAVOIR

#### ARCHIVAGE ET CONSERVATION DU DUERP

- Dépôt dématérialisé sur un portail numérique (au plus tard au 1er juillet 2024)
- Durée de conservation de 40 ans (au plus tard au 1er juillet 2024)
- Transmission au SPST auquel l'employeur adhère
- Mise à disposition auprès des anciens salariés et du SPST

LA LOI SANTÉ TRAVAIL DU 2 AOÛT 2021

### Les conclusions

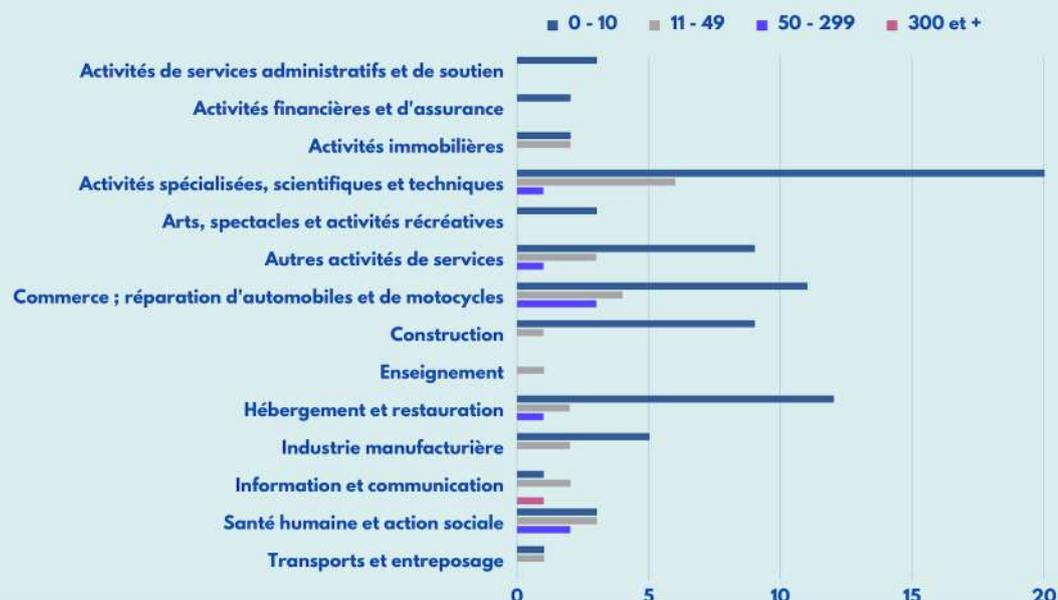
de l'accompagnement au DUERP

**70 %** des accompagnements à l'élaboration du DUERP ont concerné des adhérents de 0 à 10 salariés :

**23 %** concernent le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques

**15 %** concernent le commerce ; la réparation d'automobiles et de motocycles

**13 %** concernent l'hébergement et la restauration



# La Cellule de Prévention DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

**La loi du 2 août 2021 renforce les moyens alloués à la PDP par le biais de nouveaux dispositifs :**

**Nouveau** Art. L. 1226-1-3 et L. 5213-6-1 du Code du travail

## Le rendez-vous de Liaison

Ce dispositif issu de la loi Santé-Travail n'est pas un rendez-vous médical, mais une rencontre facultative organisée entre l'employeur et le salarié en arrêt de travail.

### Le rendez-vous de liaison, pour quoi faire ?

#### Permettre

un contact entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail pour anticiper les suites.

#### Informier

des mesures d'accompagnement mobilisables : visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail

#### Préparer

le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

### Pour qui ?

Tout salarié en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours peut bénéficier d'un rendez-vous de liaison.

→ **Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié et toujours avec son accord.**



**Nouveau** Art. L. 323-3-1 et L. 433-1 du Code de la Sécurité Sociale

## L'essai encadré, pourquoi faire ?

### Favoriser

le retour à l'emploi en évaluant la compatibilité d'un poste avec l'état de santé du salarié.

### Le salarié peut :

- tester sa capacité à reprendre son ancien poste ;
- tester un aménagement de poste ;
- tester un nouveau poste ;
- préparer une reconversion professionnelle.

### Réserver aux salariés avec un risque de désinsertion professionnelle

- titulaire d'un contrat de travail, CDI, CDD, apprenti, intérimaire, stagiaire de la formation professionnelle ;
- en arrêt de travail total ou partiel (en temps partiel thérapeutique ou en reprise de travail léger) ;
- indemnisé par la CPAM au titre de la maladie, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ;

→ **À savoir : lors de son essai encadré, le statut de salarié est inchangé.**

## La cellule PDP est composée de :

1



Médecin du travail

3



Infirmiers Diplômés d'Etat en Santé au Travail

1



Ergonome

1



Psychologue du Travail

1



Assistante administrative

# La Cellule de Prévention DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule PDP de l'AIMSMT travaille en étroite collaboration avec des partenaires externes :



## Missions collectives

ORGANISATION DE SENSIBILISATIONS AVEC ÉLABORATION DE SUPPORTS



- 4** Petits-déjeuners employeurs : Maintien en emploi et Maladie Chronique Evolutive (MCE)
- 1** En INTRA : une entreprise de + 800 salariés le 28 juin 2022
- 4** Participations à l'atelier PAL « Programme d'auto-rééducation des lombalgies » avec la rééducation fonctionnelle au CHU de Nîmes

### PARTICIPATION DE NOTRE ERGONOME AU GROUPE DE TRAVAIL

« Vieillesse active et prévention de la désinsertion dans le BTP » dans le cadre du PRITH, élaboration de newsletters diffusées sur les réseaux sociaux.



# Prises en charge individuelles PAR LA CELLULE PDP

En 2022 l'AIMST a réalisé au cours de l'année :

→ **512 entretiens avec l'assistante sociale + psychologue du travail :**



**307** entretiens réalisés par l'assistante sociale du service social conseil (cf : compte rendu d'activité) ;

**205** entretiens réalisés par la psychologue du travail.



**89** dossiers pris en charge par les référents PDP en interne

**6** entretiens SP avec le médecin coordinateur

**68** dossiers pris en charge par l'IDEST référente PDP, dont 21 clôturés à ce jour.

## 68 DOSSIERS PRIS EN CHARGE par la référente PDP à compter d'octobre 2022

**21** clôtures (en date du 01/01/2023) :

- 10** Licenciements pour inaptitude médicale
- 1** Rupture conventionnelle
- 4** Arrêts en cours (avec accompagnement)
- 6** en poste



# Suivi des missions orientées VERS CAP EMPLOI EN 2022

Nombre de  
Bénéficiaires



## À RETENIR

57% des salariés orientés vers Cap Emploi et dont le suivi de dossier s'est clôturé en 2022 ont pu être maintenus dans l'emploi.

**CAP  
EMPLOI GARD**

<b>Diagnostic réalisé sans suite</b>	<b>18</b>
Pas d'emploi compatible disponible	7
Relais médical	3
Sans suite	8
<b>Expertise réalisée sans suite</b>	<b>2</b>
Pas d'emploi compatible disponible	1
Relais médical	1
<b>Fin de CEP</b>	<b>2</b>
Dans le même poste	1
Pas d'emploi compatible disponible	1
<b>Fin de maintien</b>	<b>57</b>
Dans le même poste	47
Dans un autre poste	3
Décès	1
Pas d'emploi compatible disponible	6
<b>Fin de maintien et CEP</b>	<b>4</b>
Pas d'emploi compatible disponible	3
Sans suite	1
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>



# 04.

## LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2022



# Bilan des ateliers COLLECTIFS INTERENTREPRISES

En 2022,  
l'AIMSMT a  
organisé  
**30**  
Ateliers  
collectifs

ATELIERS	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>RISQUE CHIMIQUE</b>		10 mars 8h30/12h00			2 juin 8h30/12h00	22 septembre 8h30/12h00	27 octobre 8h30/12h00		
<b>ADDITIONS</b>	10 Février 8h30/16h30				16 juin 8h30/16h30	27 septembre 8h30/16h30		29 novembre 8h30/16h30	
<b>RISQUE ROUTIER</b>				19 mai 8h30/17h00					12 décembre 8h30/17h00
<b>HYGIENE DE VIE</b>		22 mars 8h30/12h00			9 juin 8h30/12h00		20 octobre 8h30/12h00		
<b>MAINTIEN EN EMPLOI</b>			28 avril 8h30/12h00			15 septembre 8h30/12h00		15 novembre 8h30/10h00	
<b>TMS</b>			07 avril 8h30/11h00					17 novembre 8h30/11h00	
<b>RPS/Burn out</b>	24 Février 8h30/12h		14 avril 8h30/12h		30 juin 13h30/16h30		4 octobre 13h30/16h30	25 novembre ( burn out) 8h30/12h00	
<b>FORUM</b>				12 mai 8h30/17h00					
<b>Télétravail</b>			21 avril 8h30/12h00					10 novembre 8h30/12h00	
<b>Escape Game TMS</b>				5 mai 13h/14h/15h/16h				3 novembre 13h/14h/15h/16h	
<b>DUERP-OIRA</b>					14 et 23 juin 8h30-11h00	08 septembre 8h30-12h00			

**18**  
entreprises  
présentes



### Un Forum santé-travail

- Escape game sur les TMS
- Simulateur de conduite
- Sessions d'activité physique
- 16 stands d'information
- 7 partenaires présents (Préfecture du Gard, Ergosanté, GC Training, FFEPGV, N2S, CAP EMPLOI, CARSAT, PRAP)
- 12 professionnels de l'AIMSMT mobilisés

## Un relai d'information sur les réseaux sociaux



# Bilan des ateliers COLLECTIFS INTERENTREPRISES

## Les chiffres 2022

4 dates

55 entreprises  
participantes

Près de 40 000 e-mails  
d'invitation envoyés

4 publications sur  
les réseaux sociaux

1 article dans la presse

## Conduites addictives au travail

### Objectif

- Sensibiliser à la problématique addictive, à la consommation de substances psychoactives en milieu de travail et aux moyens d'actions pour réduire les risques
- Bénéficier de l'éclairage d'experts sur les substances, les modes de consommation, les effets sur la santé et les impacts sur les situations de travail

### Intervenants

- CSAPA L'Envol
  - DREETS
  - Maître Jean-Jacques Marce, avocat spécialiste en droit du travail
- Professionnels de l'AIMSMT : 1 Médecin du travail, 1 psychologue du Travail, 2 IDEST, 1 Assistante santé au travail

“ Les formateurs se sont adaptés aux situations des participants et ont répondu aux questions particulières, merci ! ”



## Risque Routier

### Objectif

- Se sensibiliser au risque routier
- Comprendre les liens entre le fonctionnement du corps humain et les règles de la route
- Immersion grâce à un simulateur de test de conduite

### Intervenants

- La Sécurité Routière de la Préfecture du GARD
- La Gendarmerie du Gard et le SDIS 30
- Les professionnels de l'AIMSMT : 2 Médecins du travail, 2 Techniciennes Hygiène Sécurité, 2 IDEST

## Les chiffres 2022

2 dates

42 participants  
représentants 15 entreprises

Plus de 30 000 e-mails  
d'invitation envoyés

3 publications sur  
les réseaux sociaux



Intervention à la CCI  
du Gard le 7 juin 2022



## Les chiffres 2022 3 dates

46 entreprises  
participantes

Près de 40 000 e-mails  
d'invitation envoyés

11 publications sur les  
réseaux sociaux

## Risque chimique

### Objectif

- Savoir repérer les agents chimiques étiquetés et émis, apprendre à maîtriser un outil pour évaluer le risque chimique et mettre en place un plan d'actions de prévention.

### Intervenants

Les professionnels de l'AIMSMT : 1 toxicologue, 1 Médecin du travail, 2 IDEST

“ Très concret, [...] documents supports et logiciel complet pour mieux maîtriser le risque chimique en entreprise. ”



## Hygiène de vie

### Objectif

Alimentation déséquilibrée, stress, sédentarité, troubles du sommeil... Ces facteurs de risque pour la santé de l'individu peuvent avoir des conséquences directes sur son travail. Pourquoi et comment mettre en place une activité physique en entreprise ?

### Intervenants

Les professionnels de l'AIMSMT : 1 ergonome, 1 Médecin du travail, 3 IDEST

2 dates

23 entreprises  
participantes  
Près de 40 000 e-mails  
d'invitation envoyés

5 publications sur les  
réseaux sociaux

# Bilan des ateliers COLLECTIFS INTERENTREPRISES

## Les chiffres 2022

4 dates

71 participants  
représentants 50 entreprises

Près de 25 000 e-mails  
d'invitation envoyés

6 publications sur les  
réseaux sociaux



## Intégration des RPS au DUERP

### Objectif

- Les Risques Psycho-Sociaux (RPS) doivent figurer dans le DUERP de chaque entreprise... mais quel outil choisir ? Comment s'y prendre ? Qui peut conduire cette démarche ?
- Pas à pas, vous apprendrez les essentiels de la démarche d'intégration des RPS dans le DUERP.

### Intervenants

1 Psychologue de l'AIMST



## Sensibilisation au Burn-Out

1 date - 15 entreprises participantes

### Objectif :

- Comprendre le burn-out dans ses dimensions, individuelle et collective
- Connaître les facteurs à l'origine du burn-out
- Développer sa vigilance en cas de risque de burn-out chez les salariés,
- Être capable d'agir sur les facteurs de burn-out.
- **Intervenants**
- Les professionnels de l'AIMST : 1 Médecin du travail, 1 psychologue du travail, 1 IDEST

## Accompagnement au DUERP via OIRA

### Objectif

- Savoir prendre en main l'outil en ligne Oira pour :
  - Pour évaluer les risques professionnels liés à son entreprise et associer des mesures de prévention ;
  - Préparer un plan d'action avec le logiciel afin de reclasser par ordre de priorité toutes les mesures de prévention programmées.

### Intervenants

Les professionnels de l'AIMST : 2 Assistantes en Santé au travail

“ Des conseils et des documents pertinents [...], la mise en place de l'outil OIRA va m'aider dans mon activité. ”

## Les chiffres 2022

2 dates

30 entreprises  
participantes

Près de 25 000 e-mails  
d'invitation envoyés

2 publications sur les  
réseaux sociaux

## Les chiffres 2022

3 dates

43 entreprises  
participantes

Plus de 30 000 e-mails  
d'invitation envoyés

3 publications sur les  
réseaux sociaux

## Maintien en emploi

### Objectif

- Sensibiliser les employeurs à garder le lien avec le salarié en arrêt et comprendre le rôle Service de Prévention et de Santé au Travail ainsi que de ses partenaires dans l'accompagnement au maintien en emploi

### Intervenants

- Les professionnels de l'AIMST : 2 Médecins du travail, 1 IDEST, 1 psychologue du travail, 1 ergonome
- CARSAT
- CAP EMPLOI

“ La pluridisciplinarité de l'équipe, les réponses personnalisées et adaptées à nos problématiques individuelles ont été très appréciées. ”



Intervention à l'UPE30  
le 1 décembre 2022



## Troubles Musculosquelettiques

### Objectif

Prendre connaissance des outils humains et techniques de prévention que l'AIMST met à disposition. Aider à l'identification précoce des facteurs source de TMS liés à leur activité. 3 types de sensibilisation dans l'année :

- Posture à adopter en poste informatique en télétravail ;
- Escape game pour découvrir les TMS ;
- Sensibilisation de prévention auprès des employeurs du secteur tertiaire

### Intervenants

Les professionnels de l'AIMST : 2 ergonomes, 1 Médecin du travail, 2 IDEST

“ J'ai apprécié l'originalité du support et le temps d'information avec l'ergonome. Avoir réalisé l'escape game en petit groupe a permis une bonne circulation de la parole. ”



5 dates

53 entreprises  
participantes

Plus de 60 000 e-mails  
d'invitation envoyés

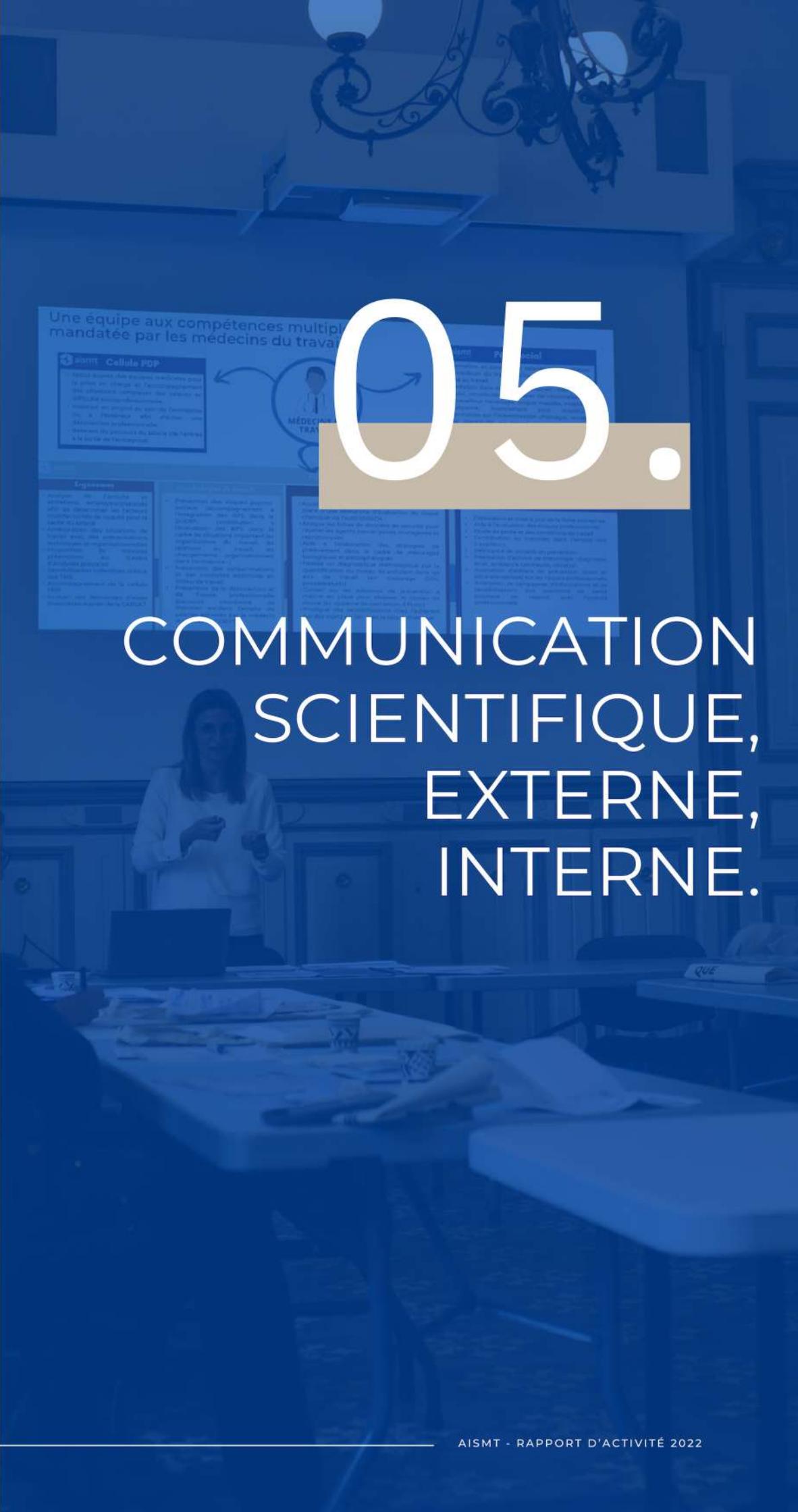
8 publications sur les  
réseaux sociaux

1 article dans la presse



# 05.

## COMMUNICATION SCIENTIFIQUE, EXTERNE, INTERNE.



# Communication scientifique

## DÉTECTION DE L'EXPOSITION AUX COMPOSANTS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) DANS LES COMMERCES NON ALIMENTAIRE

Mémoire  
de fin d'études  
de Valérie  
JUSSEAME,  
Infirmière en  
Santé au Travail  
à l'AIMT

Dans le cadre de son mémoire de fin d'études, validant sa formation au Diplôme Universitaire d'Infirmière en Santé au Travail, Valérie JUSSEAME, IDEST à l'AIMT, a réalisé une étude au sein de commerces non-alimentaires, avec Céline KUTEK, Toxicologue au pôle technique de l'AIMT.

L'objectif de cette étude était de détecter la présence ou non de polluants à l'ouverture des emballages de produits non-alimentaires. La réalisation de métrologies sur divers postes de travail (déballage en réserve, mise en rayon...) a mis en évidence la présence de C.O.V\* dans 2 commerces sur 4 avec :

- des pics à l'ouverture des emballages de tout type mais surtout les sachets en plastique ;
- la libération maximale au déchirage des sachets plastiques ;
- la chute rapide des taux après ouverture des emballages ;
- l'absence d'études officielles sur l'exposition aux C.O.V au moment du déballage ne permet pas de se référer à des taux d'exposition acceptables pour la santé des salariés de ces magasins.



### Les conclusions de l'étude :

L'étude a montré une sous-estimation du risque par méconnaissance de l'exposition aux COV des employés des commerces non alimentaires. Bibliographie très pauvre sur cette thématique pourtant d'actualité : l'INRS mène des études sur la qualité de l'air intérieur des espaces de stockage dont les résultats seront prochainement publiés.

Malgré l'absence d'étude et compte tenu du risque Cancérogène-Mutagène-Reprotoxique (CMR) de certains COV, il semble pertinent de prendre en compte ce danger potentiel et d'en informer salariés et employeurs lors des missions réalisées par l'AIMT.

## Actions de communication spécifique



- Le mémoire de Madame Jusseame a été retenu et présenté lors du 36E CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AUTRAVAIL - en mai 2022 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg.
- La publication d'un poster imprimé.



Le poster présenté au congrès a été publié dans la revue : ARCHIVES DES MALADIES PROFESSIONNELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT d'octobre 2020 ([www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com))

L'équipe du groupe de travail « Risques Chimiques » de l'AIMT a décidé de diffuser les résultats de ce travail de recherche dans un message de prévention, sous forme d'une vidéo courte à relayer sur les réseaux sociaux et par newsletter.

# La com' externe de l' AISMT

Toute l'année, le service Communication de l' AISMT a travaillé pour fournir une production de contenus sur différents supports (réseaux sociaux, brochures, événements, mailing ...) afin de faire rayonner l' AISMT et de diffuser les bonnes pratiques de prévention et de suivi individuel. Ensemble, faisons le bilan.

## FACEBOOK

106 publications tout au long de l'année



11 "J'aime" par publication en moyenne

## LINKEDIN

228 abonnés de plus sur un an

1466 vues sur la page



## BROCHURES ET GOODIES

12 brochures écrites en 2022

4 goodies fournis aux adhérents avec documentation adaptée

## MAILING

87 campagnes de mailing envoyés

686 283 mails envoyés sur divers sujets (Covid-19, sensibilisations, réglementation, ateliers de prévention, documentations ...)

## VIDÉOS

7 vidéos (interviews, sensibilisations expositions aux risques, ateliers de prévention, sensibilisations intra-entreprise ...)



## Une communication engagée tout au long de l'année, un relai d'information des événements nationaux en lien avec la santé publique

3 mars

Journée nationale contre l'audition

12 mai

Forum Santé-Travail de l' AISMT

6 septembre

Partenariat avec l'association "60 000 Rebonds"

30 septembre

Stand public avec l'UNAPEI-30

4 novembre

"Movember" contre les cancers masculins

1er décembre

Café-info sur le Maintien en Emploi avec l'UPE-30

4 février

Journée mondiale contre le cancer

2 avril

Loi Santé-Travail

5 juillet

Soirée "Place à l'entreprise" avec l'UPE-30

27 septembre

Présentation du PRST 4

3 octobre

Mois "Octobre Rose" contre le cancer du sein

14 novembre

Journée mondiale contre le diabète



# La com' interne de l' AISMT

Utiliser la communication interne au sein de l'association permet de créer du lien avec les collaborateurs, d'améliorer leur niveau d'implication dans leur travail ainsi que dans la vie du service. Plusieurs actions digitales et événementielles ont été déployées.

## 4 Newsletters trimestrielles : "journal interne" 1 par trimestre

Une newsletter qui informe l'ensemble des salariés sur :

- les nouveaux arrivants avec un focus sur leur parcours professionnel respectif ;
- un focus sur une actualité du service ;
- un focus sur les événements à venir.



## 3 Evénements internes :

12 Avril 2022 - Réunion de services pour annoncer les projets à venir :

- Présentation des nouveaux salariés embauchés entre la fin d'année 2021 et le début de l'année 2022 ;
- Le nouveau nom et la nouvelle identité visuelle du service venant prochainement et progressivement remplacer l' AISMT ;
- La Maison de la Prévention nîmoise.



6 septembre 2022 - Réunion des équipes pluridisciplinaires :

- Loi 2 août 2021 animée par le cabinet d'avocats Carré Droit à Nîmes ;
- Signature du partenariat entre 60 000 rebonds et l' AISMT.

20 décembre 2022 - Journée récréative :

- Après-midi consacrée à la cohésion de groupe avec un jeu de rôle animé par un prestataire extérieur ;
- Remise cadeau de Noël aux salariés et discours direction.



## 2 Actions de services

- Pour Octobre Rose 2022, le CRCDC – OC a organisé un défi collectif afin de promouvoir le dépistage organisé des cancers féminins dans la région. Le groupe de travail "Hygiène de vie" a initié ce défi connecté en interne. L'objectif : "marcher pour vaincre le cancer" pendant 3 semaines.

Bilan : 11 équipes de 5 personnes ont participé au challenge en réalisant 9 000 000 de pas.

- Participation d'une poignée d'infirmiers en santé au travail pour sensibiliser aux cancers masculin avec le mouvement "Movember".



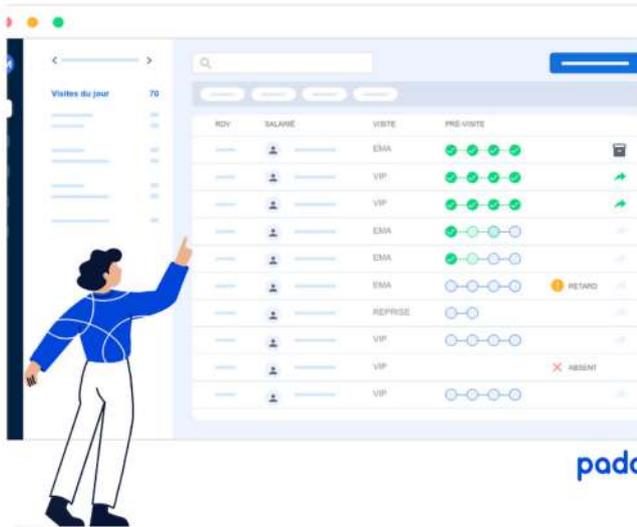


06.

PROJECTIONS  
2023



# Projection pour 2023, l'AIMST POURSUIT SA TRANSFORMATION



## DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEL OUTIL MÉTIER

Mise en place du logiciel métier PADOA, plateforme collaborative et 100 % dématérialisée.

Objectifs :

- Simplifier le fonctionnement au quotidien et la prise en main du logiciel métier, doter les équipes d'outils communs, intuitifs.
- Accompagner les adhérents et salariés suivis à devenir acteurs de leur prévention.

Le basculement est prévu pour novembre 2023.

## LA MAISON DE LA PRÉVENTION DE NÎMES

Rassemblement de l'ensemble des équipes nîmoises dès septembre 2023 au sein de la Maison de la Prévention située sur le parc G. Besse.

Un espace de 3 500 m2 dédié à la prévention des risques professionnels, aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.



## DOSSIER D'INSCRF

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

NATIONALITE :

## LE DÉPÔT DU RENOUELEMENT D'AGRÉMENT

Dépôt de la demande de renouvellement d'agrément en septembre 2023. L'agrément du service avait été renouvelé pour 5 ans jusqu'au 18 janvier 2024.

Depuis septembre 2022, les membres de la Commission Médico-technique élaborent le nouveau projet de services 2024-2028, partie intégrante du dossier d'agrément.

# Projection pour 2023, l'AIMST POURSUIT SA TRANSFORMATION



## CERTIFICATION ET DÉMARCHE QUALITÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL

La loi santé au travail du 2 août 2021 ordonne aux SPSTI une obligation de "certification".

Si le décret du 20 juillet 2022 n° 2022-1031 précise les contours de cette nouvelle obligation, celui-ci n'entrera en vigueur qu'à compter de la mise en place d'un arrêté ministériel dont la publication est prévue au plus tard le 1er mai 2023.

Les services auront alors 2 ans pour obtenir cette certification.

L'AIMST intègrera en 2023, un(e) Responsable Qualité en charge de la démarche.

## APPLICATION DE LA LOI DU 2 AOÛT 2021

Poursuite du déploiement des changements induits par Loi Santé-Travail au fil des publications des décrets d'application.



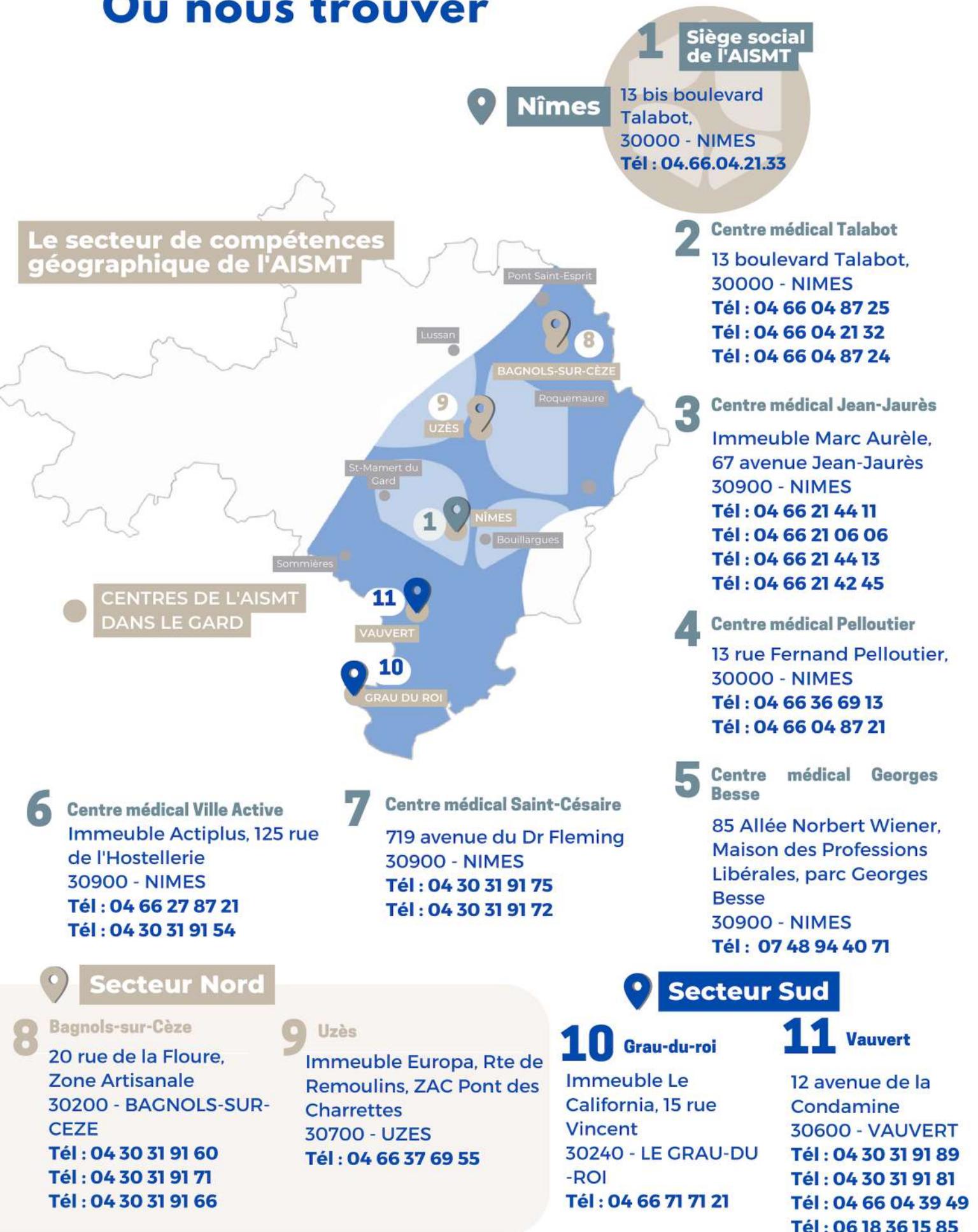
## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE : AIMST devient PREVY Prévention & Santé au Travail

Au printemps 2023, les membres de l'association se réuniront en AGE afin d'acter le changement de dénomination sociale.

Cette évolution sera accompagnée d'une nouvelle identité visuelle traduisant la dynamique qui anime le service, acteur incontournable de la prévention et de la santé au travail.



# Où nous trouver



# Nous contacter

## STANDARD

Tél : 04.66.04.21.33

## ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Contactez votre médecin du travail.

Les contacts sont disponibles via le Portail "Adhérent", rubrique "Mes Contacts".

## RELATIONS ADHÉRENTS ET COTISATIONS

Tél : 04 30 31 91 09 - relation-adherent@aismt-30.fr

Tél : 04 66 04 21 39 - cotisation@aismt-30.fr

Règlement de cotisation,  
Déclaration des effectifs,  
Connexion à l'espace adhérent.

## CELLULE PDP

Tél : 07 52 60 31 90 - cellulepdp@aismt-30.fr

## COMMUNICATION

Tél : 04 66 04 21 31 - communication@aismt-30.fr

Demandes de renseignements/Couverture événement en intra-entreprise / Action Presse / Action communication pour les adhérents / Événementiel pour les adhérents



AISMT

13 bis boulevard Talabot

30 000 Nîmes

Tél : 04.66.04.21.33

[www.aismt-30.fr](http://www.aismt-30.fr) 

[contact@aismt-30.fr](mailto:contact@aismt-30.fr) 

@aismt-30   

AISMT - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022